



UNIL | Université de Lausanne

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES (SSP)
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES, HISTORIQUES ET
INTERNATIONALES (IEPHI)

LA REGULATION TRANSNATIONALE PRIVEE DU SECTEUR FORESTIER EN RUSSIE

MEMOIRE DE MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE
SESSION D'AUTOMNE 2015

HENDRIK Z.A. VAN DER LOOS

DIRECTEUR : DR. YOHAN ARIFFIN
EXPERT INTERNE : CLAUDIO BRENNI

À ma famille

Remerciements

J'aimerais remercier tous ce qui m'ont aidé et soutenu lors de la réalisation de ce mémoire de Master. J'aimerais particulièrement remercier mon directeur de mémoire, Professeur Yohan Ariffin, sans qui je n'aurais pu concevoir et effectuer ce travail ; ses conseils et avis étaient indispensables. Professeur Conor Cradden de l'Université de Lausanne et Professeur Andrey Alimov de l'Université d'État de St. Petersburg m'ont également fortement soutenu et assisté lors de la formulation, l'objectivisation et la réalisation de cette recherche. Leurs compétences théoriques et pratiques étaient incontournables. Finalement, j'aimerais remercier mes amis et ma famille qui m'ont épaulé sur place en Russie lors la récolte de données, parfois même aux endroits difficilement accessibles, dans l'élaboration de ce mémoire multilinguistique en Russie et en Suisse, surtout aux moments incertains. Je leur en serais éternellement reconnaissant.

Table des matières

Table des matières.....	v
Acronymes et termes	vii
Introduction.....	1
Contexte.....	3
Forêts - une vue d'ensemble	3
Régulation des forêts.....	4
La régulation nationale	4
La régulation internationale	5
La parution de la régulation volontaire	8
Structure du secteur forestier en Russie.....	10
Cadre légal du secteur	10
Caractéristiques physiques et géographiques du secteur.....	11
Pertinence de la recherche	15
Cadre de recherche	17
Perception.....	17
Gouvernance.....	18
Régulation transnationale privée	22
Offre et demande	27
Les trois notions	29
Légitimité et Non-state Market Driven Governance (NSMDG)	30
Efficacité.....	32
Governance generating networks (GGN).....	33
Lacunes	34
Question de recherche	37
Hypothèses	37
Facteurs de demande	38
Facteurs structurels	43

Méthodologie	49
Opérationnalisation de la recherche	49
Étude de cas micrologique.....	49
Entretiens.....	51
Bornes – le choix des cas	52
Acteurs	52
Bornes géographiques	54
Bornes chronologiques	56
Confidentialité	57
Résultats et analyses	59
Petites entreprises	59
Demande.....	59
Offre.....	62
Analyse	67
Moyennes entreprises	69
Demande.....	69
Offre.....	72
Analyse	76
Grandes entreprises	78
Demande.....	78
Offre.....	80
Analyse	83
Discussion globale	85
Limites de la recherche	91
Conclusion	93
Bibliographie	97
Résumé	107

Acronymes et termes

ATO	African Timber Organisation
BASIC	Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine
BM	Banque mondiale
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CDB	Conférence sur la diversité biologique
CoC	Chain of Custody
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CMPFE	Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement
CSR	Corporate Social Responsibility
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FMI	Fonds monétaire internationale
FSC	Forest Stewardship Council
GGN	Governance Generating Networks
IISD	International Institute for Sustainable Development
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance
ISO	Organisation internationale de normalisation
KPCS	Kimberly Process Certification Scheme
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certificates
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies sur l’environnement
Rosleshov	L’agence fédérale forestière de la Russie
RSS	Regulatory Standard Setting
RTP	Régulation transnationale privée
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SFM	Sustainable Forest Management
UE	Union Européenne
WWF	World Wildlife Fund

Introduction

Ce mémoire vise à analyser le régime de régulation transnationale privée (RTP) du secteur forestier dans le nord-ouest de la Fédération de Russie (d'ici Russie). Il s'agit d'une analyse des petites, moyennes et grandes entreprises d'abattage russes dans leur perception concernant l'adoption d'un programme privé de certification du régime de RTP. L'absence de régulations internationales sur la récolte et la gestion durable des forêts dans un monde de plus en plus globalisé et interdépendant a amené la forte croissance des programmes de régulation transnationale privée. Ces programmes de certification sont volontaires par définition ; les acteurs concernés – les entreprises d'abattage russes en l'occurrence – réservent un droit non contraignant de les implémenter si elles le jugent bon. À travers le monde, la distribution, la production et la consommation de bois en provenance des forêts certifiées ne sont pas homogènes. La Russie évoque un cas intéressant puisqu'elle est un grand producteur et exportateur mondial de bois au potentiel impressionnant mais non optimisé. L'usage des programmes transnationaux privés de certification est en pleine croissance, ne comportant que 9% des forêts russes tandis que dans certains pays industrialisés ce taux atteint 40% (au Canada) et jusqu'à presque 100% (dans le cas des pays Scandinaves) (IISD 2014).

Le but de cette recherche est de plonger dans les origines du processus de certification par une étude menée au sein d'entreprises d'abattage russes qui en implémentent. Ces firmes sont à l'origine de la décision d'adopter un programme de régulation privée. La recherche dans ce nouveau domaine de certification n'est que peu élaborée et tout le monde n'est pas d'accord sur son fonctionnement ; ceci nous accorde un terrain propice à l'investigation.

Nous formulons la question de recherche par conséquent ainsi :

En partant de l'étude d'entreprises forestières du nord-ouest de la Fédération de Russie, pouvons nous identifier, dans la perception qu'elles en ont, quels facteurs de la structure et de la demande ont influencé leur décision d'obtenir une certification d'exploitation durable du bois auprès d'une organisation non gouvernementale (ONG) ?

En prenant une approche théorique de gouvernance environnementale, nous proposons une étude de terrain de type micrologique afin de saisir le point de vue des entreprises d'abattage russes à l'origine des certifications. Elles prennent la décision initiale d'adhérer à un programme volontaire de régulation pour des raisons diverses. Nous aimerions saisir ces différences de raisonnement, notamment par une scission entre les facteurs clés de l'offre et ceux de la demande. Nous espérons qu'interroger ce phénomène éclairera quelques lacunes théoriques et pratiques connues actuellement. Ceci a pour but d'approfondir nos connaissances actuelles sur le sujet, de répondre et d'éclairer quelques inconnues, d'informer le monde académique et de proposer de nouvelles pistes de recherche.

Ce papier procédera de la manière suivante : d'abord, il mettra en contexte la situation physique et réglementaire des forêts dans le monde et en Russie afin que nous puissions comprendre la portée du débat. Ensuite, il élaborera le cadre de recherche et l'optique sous lesquels nous souhaitons développer cette recherche. La méthodologie expliquera concrètement et de manière cohérente comment nous allons opérationnaliser notre recherche. Avec une compréhension du cadre de recherche et de la méthodologie, nous analyserons les données récoltées, d'abord par groupements indépendants et finalement par une vue d'ensemble. Nous espérons que ces résultats éclaireront des lacunes dans la recherche et proposeront de nouvelles pistes de réflexion pour la suite de la recherche dans ce domaine.

Contexte

Forêts - une vue d'ensemble

Le bois étant l'une des plus anciennes ressources primaires et ayant de nombreux usages essentiels pour la société humaine – de l'énergie à la construction, en passant par la production de produits en papier – a une fonction essentielle pour l'être humain. Les forêts couvrent plus de quatre milliards d'hectares dans le monde parmi lesquels la moitié se trouve en Russie, au Brésil, au Canada, aux États-Unis et en Chine, en ordre décroissant (FAO 2010). Le marché du bois constitue ainsi un marché domestique et international immense, d'une valeur annuelle des centaines de milliards de dollars (FAO 2007 ; FAO 2010 ; IISD 2014 ; Sampson et al. 2005). Par ailleurs, les forêts d'où viennent ce bois jouent un rôle indispensable dans la biodiversité et l'écosystème mondial ainsi que pour l'absorption du gaz carbonique (CO₂), ceci ayant également pour fonction de freiner le réchauffement climatique (Freer-Smith et Carnus 2008). À cause, et grâce, à son utilité pour l'espèce humaine, le bois était, est et sera incessamment récolté et consommé d'une manière où d'une autre presque partout dans le monde (Hart, Arnold et Day 2000). Dans plusieurs pays, comme les États-Unis, le Canada ou les pays de l'Europe, il ne reste plus qu'une fraction des forêts existantes avant l'ère industrielle (FAO 2011 ; Finney 1910 ; Hart, Arnold et Day 2000 ; National Atlas 2013), tandis que nous remarquons dans d'autres États un phénomène de déboisement en cours aujourd'hui, particulièrement en Amérique du Sud, en Océanie et en Afrique (FAO 2010 ; Freer-Smith et Carnus 2008 ; IISD 2014). La croissance exponentielle de la population mondiale couplée à la consommation d'énergie par habitant de plus en plus élevée (Conseil mondial de l'énergie 2013) rend la question de l'usage et de la régulation des forêts pertinente et pressante. Cependant, de grandes irrégularités persistent en ce qui concerne la régulation de

l'exploitation et la conservation des forêts ainsi que la consommation de biens à base de bois au monde.

Régulation des forêts

La régulation nationale

Il existe des systèmes nationaux différents dans le monde qui gouvernent la manière dont l'industrie forestière se gère ; ils sont divisés en trois groupes principaux : public, public-privé et privé (Contreras-Hermosilla et al. 2008 ; Humphreys 2004 ; Siry, Cabbage et Ahmed 2005). Le système public s'oriente vers la possession entière du secteur forestier par le gouvernement. Dans ce cas, le gouvernement est le propriétaire des forêts présentes dans le pays, ainsi que les entreprises qui les cultivent. Ceci garantit un contrôle maximal sur l'industrie et fut le cas lors du règne de l'URSS (Contreras-Hermosilla et al. 2008; Hitztaler 2011). Le système public-privé apparaît quand le gouvernement est propriétaire des forêts et accorde ainsi des permis aux entreprises privées qui ont pour but l'exploitation commerciale. Ceci est le cas dans plusieurs pays, y compris le Canada et la Russie (Contreras-Hermosilla et al. 2008; Siry, Cabbage et Ahmed 2005). Le système privé est celui dans lequel l'industrie est entièrement privatisée ; les forêts appartiennent à des entreprises privées ainsi que des droits de gestion ; les États-Unis est le cas exemplaire de ce système. Parfois, des pays incorporent des éléments des trois systèmes dans lesquels, par exemple, une entreprise appartient en partie au gouvernement et en partie par des acteurs privés (Contreras-Hermosilla et al. 2008). Ces systèmes de régulation ne gouvernent que la manière dont l'État peut exploiter des ressources forestières ; cependant, ces méthodes ne garantissent ni nécessairement la gestion durable des forêts ni la protection environnementale (Rayner et Howlett 2004).

Bien que certains pays aient déjà commencé à conserver leurs forêts depuis plus qu'un siècle (Schindler, Beckley et Finley 2003), par exemple par la création de parcs et de forêts nationales et la législation nationale sur la récolte du bois et sa transformation en produits de consommation, la protection des forêts n'est pas homogène et le déboisement se présente comme phénomène actuel (Freer-Smith et Carnus 2008 ; Sampson et al. 2005). Par exemple, le Canada est parmi les pays les plus rigides en ce qui concerne la récolte durable du bois, tandis que dans d'autres pays il n'y a que peu de régulation ou la régulation existante n'est que peu appliquée (Cashore 2004 ; Contreras-Hermosilla 2008; Ressources naturelles Canada 2014a; Ressources naturelles Canada 2014b). Sans entrer dans des détails de régulation dans tous les pays du monde, il est clair que la régulation souveraine n'est ni homogène ni suffisante dans certains cas pour freiner le déboisement (Freer-Smith et Carnus 2008; Sampson et al. 2005).

La régulation internationale

En dépit des régulations étatiques, il n'existe ni une organisation mondiale forte reconnue sur l'environnement, malgré un appel de certains politiciens, analystes et environnementalistes (Ariffin 2007) – la plus proche étant le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE), un programme relativement faible créé en 1972 suite à la Conférence de Stockholm sur les humains et l'environnement – ni de régulation internationale contraignante sur la gestion durable des forêts (Biermann et al. 2009 ; Davenport 2005 ; Vijge 2013). Pour des pays pour lesquels le déboisement n'est plus un problème, il se peut que la régulation internationale ne soit pas nécessaire, alors que dans d'autres pays dans lesquels le déboisement menace – ou pourrait devenir menaçant avec le temps – les populations, l'environnement et le climat, elle est une solution potentielle (Bennett 2001). Cette absence de régulation internationale peut notamment être expliquée à la base par l'échec d'un des buts de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio en 1992 qui visait, en partie, à créer un régime international contraignant du secteur forestier (Davenport

2005 ; Kiss et Doumbe-Bille 1992). Bien que la conférence ait réussi à créer la Convention - cadre des Nations Unies sur les changements climatique (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB), les participants n'ont que signé les « Principes de gestion des forêts » afin d'encourager la protection et la bonne gestion des forêts (European Communities 2003 ; Nations Unies 1992). Le titre du chapitre sur les forêts énonce clairement cette absence juridique : « Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts » (Nations Unies 1992). Malgré les efforts de certains partis, aucun accord contraignant n'a jamais été accepté. D'ailleurs, le deuxième principe de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement constate que,

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale (Nations Unies 1992).

Ce principe clé garantit que les États maintiennent les droits d'exploitation sur leur propre territoire (Ariffin 2007 ; Humphreys 2004 ; Nations Unies 1992). À la seule exception d'endommager d'autres pays, l'utilisation des ressources primaires restent nettement sous les droits souverains des États-nations (Senarclens et Ariffin 2010). Le bois, étant une ressource primaire, n'est clairement pas exclu. Plus de deux décennies après la Conférence de Rio, il n'y a toujours pas un accord international contraignant, et la structure internationale existante ne reflète ni le déboisement, ni la dégradation des forêts (Davenport 2005 ; Freer-Smith et Carnus 2008 ; McDermott, Cashore et Kanowski 2009).

Il existe toutefois la régulation supranationale de l'Union Européenne (UE) qui vise à mettre en place des régulations plus rigides sur la gestion des forêts, mais qui n'oblige pas explicitement que le bois dérive des forêts soumises à la gestion durable. Des règles contraignantes ne s'appliquent qu'à la limitation de l'importation du bois illégalement récolté selon les lois nationales des pays exportateurs (Union Européenne 2012). Les politiques forestières sont sous les régimes des États membres dans le cadre de l'Union Européenne (European Communities 2003). Il n'existe toutefois pas une base légale internationale sur la récolte durable des biens à base de bois.

Bien qu'il n'y ait pas de régulations contraignantes, un nombre d'initiatives, souvent régionales, ont été développées avec le but de définir les principes de Sustainable Forestry Management (SFM) (la gestion durable des forêts) et dans quel sens les pays souhaitent guider leur propre régulation forestière (Freer-Smith et Carnus 2008 ; Humphreys 2004). Ces initiatives divergent du Processus de Montréal, qui traite des forêts boréales et tempérées en dehors de l'Europe, à l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en partenariat avec le African Timber Organization (ATO) (l'Organisation Africaine du bois) à la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE) (ATO et ITTO 2003 ; Freer-Smith et Carnus 2008). De manière générale, les principes de gestion durable des forêts qui sont non contraignants consistent au minimum de quatre éléments principaux : 1) préserver la capacité des forêts ; 2) la protection des forêts devrait considérer des facteurs industriels et commerciaux parmi d'autres ; 3) réconciliation du marché global avec la population locale ; 4) une distinction entre les plantations de bois et les forêts naturelles (ATO et ITTO 2003 ; CMPFE 2003 ; Hart, Arnold et Day 2000). Les principes des initiatives varient de l'une à l'autre, mais certaines idées de base restent les mêmes. Cependant, aucune initiative n'est contraignante malgré des efforts continuels de certains États, ONGs et d'autres acteurs souhaitant en créer une (Biermann et al. 2009 ; Freer-Smith et Carnus 2008).

La parution de la régulation volontaire

Dans l'absence d'une régulation internationale juridique sur l'usage et la production durable du bois, nous observons une forte croissance de la régulation transnationale privée de la gestion des forêts (Busch et al. 2005 ; O'Neill 2009), et forme la direction dans laquelle ce mémoire propose de se diriger. Comme défini ci-dessous, la RTP est une nouvelle forme de gouvernance qui se trouve en dehors de la sphère de l'État en se situant vers des acteurs privés, y compris les ONGs de type international, les entreprises et les experts de la communauté épistémique (Senarclens et Ariffin 2010 ; Cafaggi 2011). Cette croissance de la RTP du secteur forestier provient de l'absence de contrôle international et national qui portent explicitement sur la gestion durable et efficace des forêts. Bien que nous voyions des règles nationales sur la récolte du bois et des initiatives non contraignantes internationales, il n'y a pas de législation internationale aussi rigoureuse que celles des règles transnationales privées (McDermott, Cashore et Kanowski 2009) ; cependant, ceci n'est que le cas si des pays, des entreprises et d'autres acteurs concernés appliquent de manière effective et substantielle – et non pas symboliques – les réglementations demandées par des ONGs de certification (Christmann et Taylor 2006). L'absence d'un régime public international est un des facteurs clés qui aide à expliquer la croissance générale, voire globale, de la gouvernance privée (Cafaggi 2011). Les régimes privés sont diversifiés, allant de la création de régulation et de surveillance certifiée par des partis tiers, comme le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme for the Endorsement of Forest Certificates (PEFC), aux règles internes des entreprises de production de bois – faisant parti du *corporate social responsibility* (CSR). Le FSC, en collaboration avec le World Wildlife Fund (WWF), fut le premier projet mondial de certification de la production du bois en 1993 (IISD 2014). Aujourd'hui, le FSC et le PEFC – qui incorpore actuellement le Sustainable Forestry Initiative (SFI) (un des plus grands corps de certification d'Amérique du Nord) – sont les deux organisations

internationales volontaires majeures des standards durables et de bonne gestion du secteur forestier (Freer-Smith et Carnus 2008 ; IISD 2014 ; FSC 2014 ; PEFC 2014). Il existe d'autre part l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui élabore des normes internationales environnementales sous le numéro d'identification *14001 : Systèmes de management environnemental* ; cependant, le ISO ne certifie pas les forêts elles-mêmes (Freer-Smith et Carnus 2008). La régulation explicite, voire certifiée, de gestion durable des forêts vient ainsi des organisations de certification, dont le FSC et le PEFC.

Les régimes privés de certification s'adressent principalement à l'hémisphère nord, tant du point de vue de la production que de la consommation (Dingwerth 2008a ; O'Neill 2009). « Notably, Europe and North America account for 88 per cent of certified forests but constitute only 34 per cent of the world's total forested area » (IISD 2014, 217). Cependant, seulement 6% du bois en provenance de l'hémisphère sud est certifié, ainsi que seulement 9% des forêts en Russie (IISD 2014), tandis que 20% des forêts mondiales appartiennent à la Russie (FAO 2012). Du point de vue des consommateurs, le bois certifié, ayant un coût relativement élevé (Kollert et Lagen 2007), est plutôt disponible aux consommateurs des pays industrialisés. Entre les demandes des individus ou des entreprises intermédiaires, la régulation nationale ou encore les initiatives supranationales (comme dans le cas de l'Union Européenne), le bois « durable » est acheté principalement par les pays industrialisés (O'Neill 2009). Ceci est facilité par leur capacité et leur volonté d'acheter du bois à un prix élevé que leurs voisins en voie de développement ou en transition n'ont pas (Kollert et Lagen 2007 ; Varangis et Braga 1995).

Pour cette recherche, nous ne nous axerons pas sur la division « classique » nord-sud (Dingwerth 2008a), mais uniquement sur le cas de la Russie. Ayant une longue histoire de récolte et de production de bois, et en étant un des plus grands exportateurs au monde, ce pays affiche de nombreuses caractéristiques des pays industrialisés ; cependant, le potentiel du secteur forestier russe reste sous utilisé, ainsi que les certifications de la bonne gestion des forêts n'en est qu'à ses

balbutiements (FAO 2012). La quantité de bois certifié en Russie, mesurée en hectares, s'élève à la somme significative d'environ 39 millions d'hectares (FSC 2014 ; PEFC 2014), mais n'incorpore que 9% des forêts russes (IISD 2014). Il est estimé qu'environ 23% du bois actuellement récolté, mesuré en mètres cubes, est certifié, un chiffre qui s'accroît chaque année (FAO 2012). Cependant, ces chiffres sont difficiles à vérifier pour de plusieurs raisons dont notre manque de données, la taille du pays, le taux de bois illégalement récolté et aussi le fait qu'une forêt certifiée n'est pas forcément exploitée (Arets et al. 2011). Tous ces faits font naître une potentielle illusion entre la surface certifiée et la quantité de bois physiquement récoltée et vendue sur le marché.

Structure du secteur forestier en Russie

Ce mémoire se concentre uniquement sur la régulation transnationale privée de l'industrie forestière en Russie. Il faut ainsi nous situer autour de ce domaine. Cette section se divise en deux parties. La première partie discutera, en termes généraux, le cadre légal du secteur forestier en Russie afin de comprendre sous quelles restrictions juridiques sont gérées les entreprises forestières. La deuxième partie parlera des éléments physiques et commerciaux de cette industrie forestière. Cette compréhension de l'industrie nous permettra d'entrer dans le cadre de recherche dans lequel ce mémoire se réalisera.

Cadre légal du secteur

Aujourd'hui, l'industrie forestière en Russie, qui prend la forme d'un système de nationalisation des forêts et d'exploitation par des entreprises privées, se gouverne par l'agence fédérale Rosleshoz ; elle surveille les actions des entreprises, la gestion responsable des forêts, les agences régionales qui fournissent des permis d'exploitation, ainsi que le développement des nouvelles politiques de la législation forestière parmi d'autres obligations (Sokolov 2007). Lors des deux

dernières décennies, le secteur forestier est devenu de plus en plus décentralisé (Shvidenko et Schepaschenko 2011); les administrations régionales ont obtenu plus de contrôle et de surveillance sur leurs régions forestières (Tysiachniouk 2012). Bien que le gouvernement fédéral maintienne toujours un monopole sur les forêts, voire que les forêts appartiennent au gouvernement, le contrôle est devenu plus décentralisé (FAO 2012). Les droits de gestion des forêts prennent la forme d'un bail d'une durée de 10 à 49 ans (WWF 2010b). Toutes les entreprises que nous avons interrogées se gèrent avec ce système de bail, dans lequel elles ont obtenu les droits de gestion des territoires désirés. C'est ainsi la décision de l'entreprise de poursuivre un chemin de certification d'une surface forestière dans laquelle elle souhaite exploiter le bois.

Caractéristiques physiques et géographiques du secteur

La Russie est le pays accueillant le plus de forêts au monde, contenant plus de 20% de zones boisées, soit plus que 850 millions d'hectares (Mutanen et al. 2005). La géographie de ce pays du nord est dominée par des forêts conifères boréales, composées principalement de pins, d'écéas, de mélèzes et de sapins (Mutanen et al. 2005). Ces espèces permettent la production de rondins de bois, de papier, de pulpe, de contreplaqué, etc., consommés par le marché domestique ou vendus aux marchés étrangers. Deux régions du pays, dont la région nord-ouest – l'objet de cette recherche – et la Sibérie, constituent la majorité de la production de bois du pays qui, mesuré en mètres cubes, s'élèvent respectivement à 33% et 27% (Karvinen et al. 2006). Bien que la majorité des ressources forestières du pays se trouvent en Sibérie, la majorité des biens à base de bois à valeur ajoutée se situent dans le nord-ouest de la Russie, grâce à son accessibilité, sa proximité à l'Europe et au développement des infrastructures ; par exemple, 60% du papier, 52% du carton, 27% des rondins et 26% des panneaux de particules du pays sont produits dans le nord-ouest du pays (Karvinen et al. 2006). Malgré ses ressources massives, la Russie n'atteint pas son potentiel de récolte de bois (FAO 2012 ; Nilsson et Shvidenko 1997) ; les entreprises forestières russes n'arrivent pas à récolter tout le

bois qu'elles ont le droit d'utiliser. En ce moment, la Russie témoigne une croissance nette de l'aire forestière du pays, une situation qui pourrait être renversée dans le cas où les entreprises réussissent à arriver à leur potentiel. Lors l'ère de l'URSS, la Russie a témoigné le déboisement fort dans certaines régions et dommage environnemental aux forêts du pays (Nilsson, Sallnäs, Hugosson et Schvidenko 1992 ; Schvidenko et Schepaschenko 2011). Les raisons les plus fréquemment citées de son incapacité à maximiser sa production sont la corruption, un manque d'infrastructure, des technologies démodées et obsolètes et la difficulté d'accès géographique (FAO 2012 ; Karvinen et al. 2006 ; Mutanen et al. 2005 ; Nilsson et Shvidenko 1997). Ceci est un phénomène ressenti suite à la dissolution de l'URSS. La Russie et l'ancienne URSS furent toujours un des plus grands producteurs de produits forestiers au monde depuis le 19^e siècle, arrivant à la deuxième place au milieu du 20^e siècle, mesurée en termes de pourcentage de production mondiale (Shvidenko et Schepaschenko 2011). À la fin du 20^e siècle, ce taux a radicalement baissé (FAO 1995 ; IISD 2014 ; Nilsson et Kleinhof 2001 ; Nilsson et Shvidenko 1997 ; Reynolds 1916). Le renversement complet des politiques en Russie vers un libre marché suite à l'effondrement de l'URSS rendit lors de la première décennie plusieurs industries inefficaces, moins compétitives et plus monopolistiques. Le secteur forestier n'a toujours pas récupéré à cent pourcent de ce phénomène qui l'a également touché (Rutland 1997 ; Schvidenko et Schepaschenko 2011). Selon le rapport détaillé du Food and Agriculture Organization (FAO 2012), intitulé *The Russian Federation Forest Sector Outlook Study to 2030*, trois chemins existent en Russie pour l'avenir de son industrie forestière. Ces trois chemins sont principalement trois niveaux d'investissement différents pour faire accroître cette industrie ; le premier (*inertial*) propose une continuation de la situation actuelle, le deuxième (*moderate*) distingue une plus grande croissance d'exportation, particulièrement du bois certifié et le troisième (*innovation*) prévoit le plus d'investissements possibles, une production croissant fortement ainsi qu'une croissance de la demande domestique de bois certifié (FAO 2012). Le FAO averti que le scénario de l'investissement maximal (troisième), nécessaire pour faire grandir le secteur au 21^e siècle, implique des risques si cet

investissement n'est pas couplé avec des politiques de gestion durable ; voilà pourquoi le rapport du FAO encourage l'utilisation maximale de certifications privées afin d'assurer un minimum de durabilité et une lutte contre la corruption (Bennett 2001 ; FAO 2012). De plus, si la Russie réussit à atteindre son potentiel de récolte, il se peut que la croissance nette des forêts soit inversée. Déjà à la fin des années 1990s, suite à une décennie de crise économique forte et le début de la récupération et de la croissance économique du pays, certains chercheurs ont averti qu'une menace de déboisement pourrait arriver selon son chemin d'investissement (Nilsson et Kleinhof 2001). Le déboisement, un problème actuel dans plusieurs autres pays, pourrait vite arriver en Russie (FAO 2012 ; IISD 2014 ; Schvidenko et Schepaschenko 2011). Le régime transnational environnemental privé de certification dans lequel nous nous trouvons actuellement vise à offrir aux entreprises forestières un moyen d'empêcher le déboisement et de garantir l'exploitation durable des forêts.

Pertinence de la recherche

Ce mémoire souhaite apporter de nouvelles idées et compréhensions au phénomène moderne de la RTP. Elle est ainsi pertinente de trois côtés. Premièrement, les éléments uniques de ce mémoire vont servir à compléter les connaissances en partie par une étude de terrain au lieu d'uniquement par une étude théorique. Il y a des chercheurs qui ont déjà commencé à étudier et analyser la RTP. Un des ouvrages majeurs au sujet de la gouvernance transnationale privée est celui de Jean-Christophe Graz et Andreas Nölke (2007). Ils cherchent à évaluer l'interaction entre l'État, les ONGs et d'autres acteurs afin de développer des concepts portant sur la croissance rapide de la RTP et la diminution du pouvoir centralisé vers un système plus privatisé (Graz et Nölke 2007). D'autres auteurs se sont appuyés sur la théorie de ce dernier, comme le cas de Abbott et Snidal (2009) ou de Ruggie (2004). Par exemple, Ruggie (2004) adopte la théorie constructiviste afin d'expliquer la croissance de ce régime. Le décalage vers un système environnemental privé vient des sentiments intrinsèques des individus et non des raisons néoréalistes ou néo institutionnalistes (Ruggie 2004). Ces auteurs s'appuient sur la théorie d'un phénomène global. Cette recherche ajoutera ainsi aux connaissances théoriques par une étude de terrain sur laquelle de futurs chercheurs pourront se baser, prendre en considération et élaborer de nouvelles théories.

Deuxièmement, cette recherche se base sur des faits actuels et le comportement des organisations et des entreprises ; nous pouvons ainsi mieux comprendre les acteurs concernés. Ce concept de RTP se base explicitement sur la volonté des entreprises d'adhérer à ce régime. Plusieurs chercheurs ont déjà étudié et théorisé la formation de régimes internationaux, comme la RTP, souvent dans l'optique utilitariste, néo réaliste ou de négociation institutionnelle (Andonova et Mitchell 2010 ; Clapp et Dauvergne 2011 ; Jennings et Zandbergen 1995 ; Krasner 1983 ; Young 1989). Ces recherches se basent sur la naissance et la formation des

régimes internationaux ; cependant, le régime de la RTP du secteur forestier existe déjà depuis l'échec de concrétiser un accord international en 1992 et la création de l'organisation FSC en 1993 (Cashore 2004 ; Espach 2005 ; IISD 2014). Au lieu d'étudier la création et la formulation de ce régime, ce mémoire s'intéresse à l'adaptation au régime existant des entreprises privées du secteur forestier de la région nord-ouest de la Russie.

Enfin, les ONGs – dont le FSC et le PEFC dans ce cas – dépendent de la coopération des firmes privées pour choisir de poursuivre un chemin de régulation en plus de celle du gouvernement. Par une meilleure compréhension des entreprises, nous pouvons mieux saisir leurs perceptions, besoins et désirs. Dans la mesure où le régime de RTP est nouveau, évolue et s'accroît d'une année à l'autre, une nouvelle étude qui considère ces idées théoriques et pratiques est méritée. Elle ne prétend pas être la seule et grande solution – ces organisations de certification fonctionnent déjà de manière compétente, en témoigne la croissance du taux de certification annuel – mais elle améliore les connaissances existantes du côté théorique au côté pratique.

Cadre de recherche

Nous formulerons le cadre de recherche de ce mémoire en cinq étapes successives, de l'approche théorique aux notions spécifiques. Nous présenterons dans un premier temps le concept de la perception sur laquelle cette recherche se base et se distingue. Deuxièmement, nous allons présenter la théorie de la gouvernance afin d'éclairer la manière dont elle peut nous permettre d'aborder le phénomène de la régulation transnationale privée (RTP). Dans un troisième temps, nous montrerons comment une analyse des régimes internationaux, et *a fortiori* celui de la RTP, peut être menée en considérant les régimes comme des instruments de gouvernance. Dans un quatrième temps, nous examinerons comment les concepts d'offre et de demande peuvent servir à l'analyse de la gouvernance de ce régime international privé selon la perspective des acteurs concernés. Finalement, trois notions – la légitimité, l'efficacité et les *governance generating networks* (GGNs) – qui ont déjà été utilisées dans d'autres études empiriques portant sur la RTP du secteur forestier vont être soulevées afin d'éclairer des lacunes dans la recherche existantes et ensuite de nous aider à formuler notre question de recherche et nos hypothèses.

Perception

Ce cadre de recherche, élaboré pour l'étude du régime de RTP et conçu à partir de la théorie de la gouvernance, s'attache d'abord et avant tout à la perception des acteurs. Nous pouvons définir la perception comme étant la manière dont un acteur visualise ou comprend une situation. « La perception est une fonction essentiellement cognitive. Elle consiste à interpréter l'environnement sur la base des informations issues des sens. Ces informations, étant spécifiques de chaque stimulation sensorielle, sont à la fois fragmentaires et structurées » (Garnier et Vinciguerra 2003, 1184). Considérant par ailleurs que la gouvernance est une

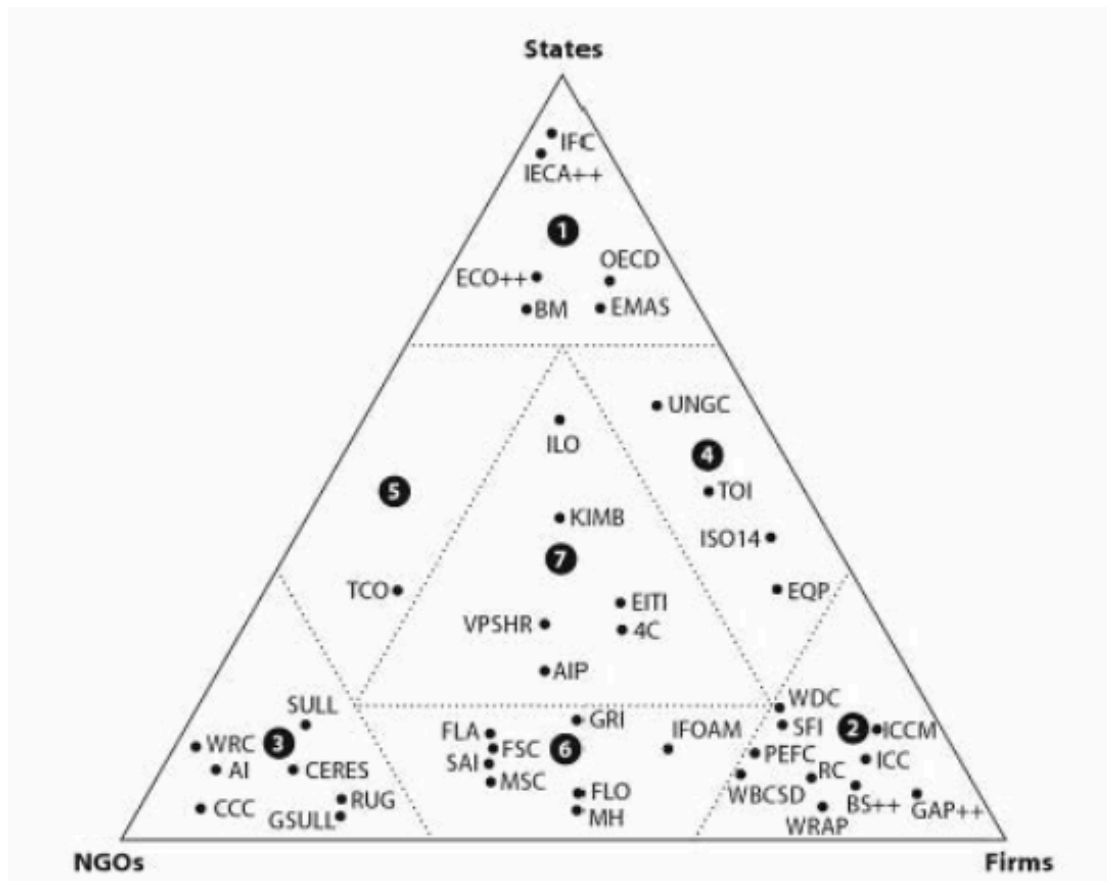
fonction sociale centrée sur les efforts afin de guider les actions des groupes (Young 2013), cette recherche vise à comprendre la perception qu'ont les acteurs du changement de leur propre comportement. Sasser et al. (2006) ont réalisé une étude basée sur la perception des entreprises forestières. Plus précisément, ils se sont intéressés à la manière dont certaines entreprises forestières américaines ont perçu l'action des ONGs qui les suivaient (*direct targeting*) afin de leur faire adopter un programme de certification. À partir de cette étude, il s'agit de retenir l'idée que chaque entreprise entreprenant un processus de certification perçoit sa propre situation dans le marché d'une manière particulière. Sa perception de la situation donnée est clé dans la compréhension de ses actions. Ainsi, comme nous allons délimiter dans nos hypothèses, les notions de légitimité, d'efficacité et des réseaux générateurs de gouvernance seront utilisées sur la base d'un matériau empirique constitué des perceptions des entreprises forestières d'abattage afin d'agrandir des connaissances du régime qu'est la RTP.

Gouvernance

La théorie de la gouvernance – et *a fortiori* celle de la gouvernance environnementale – permet d'appréhender les éléments clés de ce régime nouveau de la RTP. Oran Young explique que, « ... Governance is a social function centered on efforts to steer or guide the actions of human groups [...] toward the achievement of desired ends and away from outcomes regarded as undesirable » (Young 2013 p. 3). Loin de s'arrêter à la seule action du gouvernement, nous constatons que cette approche théorique s'appuie tout à la fois sur les processus et les acteurs clés participant du phénomène de la gouvernance comme la mise à l'agenda, la création de règles, l'exécution de ses règles, la surveillance et l'arbitrage (Jones 1984; Haufler 2009). En effet, dans le contexte actuel nous pouvons distinguer trois acteurs principaux que sont le gouvernement, les entreprises privées et les ONGs (Abbott et Snidal 2009 ; Haufler 2009). Ces trois acteurs clés forment les sommets de ce que les chercheurs nomment « The Governance Triangle » (Abbott et Snidal 2009). Le type de régulation qui s'établit

alors entre ces acteurs détermine leur position à l'égard des trois pôles conceptuels (figure 1). « The Governance Triangle depicts the transnational regulatory space and a range of RSS [regulatory standard setting] institutions in terms of the participation of three key actor groups: States, Firms, and NGOs » (Abbott et Snidal 2009, 48).

Figure 1: The Governance Triangle



(Abbott et Snidal 2009, 50).

Ainsi, nous trouvons dans chaque coin du triangle un groupe composé d'acteurs dont la capacité à établir des normes de régulation – ou autrement dit le Regulatory Standard Setting (RSS) (Abbott et Snidal 2009) – dépend tout à la fois de la structure propre à la région du triangle où ils se situent et de la position qu'ils occupent par rapport aux acteurs clés que sont l'Etat, les ONGs et les firmes privées. Jusqu'à aujourd'hui, les acteurs disposant d'une capacité à établir des

normes de régulation se trouvaient généralement, voire expressément, dans le coin du gouvernement ; par exemple sur la scène internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale (BM) se situent dans cette région. Toutefois aujourd'hui nous assistons à une transformation qui voit les ONGs et les entreprises jouer un rôle croissant dans la gouvernance et la régulation (Abbott et Snidal 2009 ; Busch et al. 2005 ; Potoski et Prakash 2005). En effet, au cours des années 1980 les acteurs participant à l'établissement des normes de régulation se distancèrent progressivement du pôle gouvernemental pour se rapprocher à celui des entreprises privées (Abbott et Snidal 2009). L'élaboration de nouvelles règles et de systèmes de gouvernance apparut ainsi à la suite de l'interaction entre des organes privés d'une part et l'État d'autre part.

Ces mêmes chercheurs (2009) expliquent que les années 1990 ont vu la gouvernance de la RTP se déplacer au carrefour d'une interaction entre des ONGs et des entreprises privées, une interaction dans laquelle l'État ne joue plus qu'un rôle consultatif. Comme l'explique Busch et al.,

Since the beginning of the 1990s, regulatory patterns in environmental policy making have changed significantly. We observe a shift from a sectorally fragmented and largely legally based regulatory approach toward a greater use of voluntary, collaborative, or market-based regulatory instruments. (2005, 146)

Néanmoins loin de s'être effacé, Young nous rappelle que le gouvernement reste toujours un acteur capable de guider les actions humaines, tout en soulignant que d'autres acteurs jouent également un rôle croissant et essentiel (Young 2013). « [...] We are seeing the incipient formation of a type of authority and state practice that entails a partial denationalization of what historically had been constructed as national » (Sassen 2003a). Dès lors, nous pouvons avancer qu'une étude de la gouvernance d'un phénomène donné devrait viser à comprendre les

mécanismes qui tendent à reproduire ou à transformer le comportement des êtres humains en considérant tous les acteurs concernés et non seulement du gouvernement (Haufler 2009).

Dans le cas de la RTP, nous sommes situés dans le domaine de la gouvernance privée ; cette forme de gouvernance apparaît lorsque les « [...] Interactions among private actors, or between private actors on the one hand and civil society and state actors on the other, give rise to institutional arrangements that structure and direct actors' behavior in an issue-specific area » (Falkner 2003, 72-73). Cette forme de gouvernance privée s'est établie suite à des interactions, des discussions, des négociations et des initiatives entre différents acteurs privés comprenant des entreprises, des ONGs et des communautés épistémiques (Cafaggi 2011). Plus généralement, le développement de cette forme de gouvernance privée remet en question le rôle de l'État dans sa capacité de régulation (Falkner 2003 ; Ruggie 2004). Bien que certains chercheurs et individus perçoivent la gouvernance privée comme visant à remplacer la gouvernance étatique, selon d'autres chercheurs celle-ci devrait être comprise comme un complément plutôt qu'un supplément à la gouvernance de l'Etat (Busch et al. 2005 ; Espach 2009 ; Ruggie 2004 ; Sassen 2003a).

Puisque nous nous situons dans le domaine environnemental, Young précise qu'il existe une sous-catégorie de la gouvernance nommée *la gouvernance environnementale* dans laquelle, « This subset includes those cases of steering the actions of humans, both individually and collectively, that involve uses of natural resources or impacts on ecosystems » (Young 2013, 10). L'extension de la gouvernance environnementale, couplée à la hausse des effets néfastes de l'action humaine sur l'environnement, a conduit les chercheurs à développer la conception de *Earth System Governance*; celle-ci a notamment servi de base à la création du *Earth Systems Governance Project*, du *International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change* (Biermann et al. 2010). Ce programme vise à institutionnaliser le concept de la gouvernance

environnementale de la planète terre. Biermann et al. (2010), expliquent que le Earth Systems Governance est,

The interrelated and increasingly integrated system of formal and informal rules, rule-making systems, and actor-networks at all levels of human society (from local to global) that are set up to steer societies towards preventing, mitigating, and adapting to global and local environmental change and, in particular, earth system transformation, within the normative context of sustainable development. (279)

Cette conception prolonge l'idée de Young en soulignant la multiplicité des acteurs concernés et l'importance de l'enjeu dans le débat de la gouvernance environnementale. Cette forme de gouvernance est appelée environnementale dans la mesure où elle développe un moyen spécifique de réguler les manières dont la société humaine utilise et distribue les ressources et déstabilise l'écosystème (Paterson, Humphreys et Pettiford 2003). C'est donc au sein de ce sous-ensemble de la théorie de la gouvernance que notre travail se situe. Celui-ci porte sur le domaine de l'industrie forestière du nord-ouest de la Russie. En effet, un tel questionnement apparaît intéressant dès lors qu'il n'existe ni législation internationale juridiquement contraignante régulant la récolte durable du bois, ni d'obligation étatique d'obtenir des certificats privés de bonne gestion des forêts. Dans cette situation, la gouvernance environnementale dépend d'abord et avant tout du régime de la régulation transnationale privée (Davenport 2005 ; Kiss et Doumbe-Bille 1992).

Régulation transnationale privée

La régulation transnationale privée (RTP) peut être définie à la fois comme un nouveau régime et un nouveau cadre de gouvernance internationale (Sasser et al. 2006). Plus globalement, un régime se définit ainsi :

Regimes are social institutions governing the actions of those interested in specifiable activities (or accepted sets of activities). Like all social institutions, they are recognized patterns of behavior or practice around which expectations converge. Accordingly, regimes are social structures...As with other social institutions, regimes may be more or less formally articulated, and they may or may not be accompanied by explicit organizational arrangements. (Young 1982, 277)

De par son caractère généraliste, cette définition vise avant tout à permettre une compréhension des différents régimes à travers le monde. En ce sens, elle ne se limite ni aux régimes internationaux (comme le cadre des organisations internationales), ni à la RTP. Les régimes sont des institutions autour desquelles s'organise la gouvernance. En outre, les régimes internationaux possèdent une utilité potentielle en tant qu'instruments de la gouvernance (Espach 2009). Ainsi, les acteurs en présence se positionnent – voire, se gouvernent – sous les auspices des régimes internationaux (Espach 2009). En tant que telles, ces institutions sont reconnues par les acteurs eux-mêmes qui, dès lors, cherchent à anticiper leurs actions. Et comme l'explique Young (1982), elles peuvent prendre la forme d'arrangements formels comme des conférences, des accords ou des organisations internationales.

Se rapprochant de la définition des régimes de Young, Stephen Krasner (1983) définit les régimes internationaux, dans son œuvre majeure *International Regimes*, comme « Implicit or explicit principles, norms, rules and decision-making procedures around which actors' expectations converge in a given area of international relations » (Krasner 1983, 2). Cette définition des régimes internationaux, qui s'appuie sur l'idée de principes, de normes, de règles et de processus de prise de décision dans l'arène des relations internationales, est reconnue par de plusieurs chercheurs (Biermann 1996 ; Finlayson et Zacher 1983 ; Haggard et Simmons, 1987 ; Young 1980). Dans la sphère des politiques environnementales internationales, il existe pléthore de régimes internationaux –

comme la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (1946), la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985 et le protocole de Montréal en 1987) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1973) (Young 1989) – qui visent à protéger un ou plusieurs éléments de l'environnement et de la nature.

Par contraste avec les régimes internationaux classiques, le régime de la RTP opère à partir d'instruments extérieurs au champ étatique (Biermann et al. 2010). En lieu et place d'accords, de traités ou de conventions internationales, « Transnational private regulation (TPR) constitutes a new body of rules, practices, and processes, created primarily by private actors, firms, NGOs, independent experts like technical standard setters and epistemic communities » (Cafaggi 2011, 20-21). Ainsi, nous pouvons avancer que la gouvernance de la RTP provient du bas, c'est-à-dire des activités et des actions menées en dehors de la sphère publique (Paterson, Humphreys et Pettiford 2003). La dimension 'transnationale' dérive du fait que cette régulation est un phénomène situé sur la scène globale dans lequel plusieurs acteurs internationaux interviennent (Sassen 2003b). De fait, les principes, les normes, les idées, les organisations et les règles se trouvent dans l'espace international. Quant aux acteurs privés, ils sont comme l'explique Cafaggi (2011) avant tout composés d'ONGs, d'entreprises, d'experts et d'autres individus du domaine privé et non du domaine gouvernemental. Cependant, nous ne pouvons oublier le rôle de l'État, ne serait-ce que par celui qu'il joue en consentant implicitement. Comme l'explique Graz et Nölke, « While the private dimension of governance refers to a process involving actors other than states, it also relies on an explicit or implicit *state recognition* » (2008, 12). En d'autres termes, même si l'État ne joue pas forcément un rôle direct dans la formulation et dans l'implémentation de ces programmes, il les accepte comme un phénomène légal possédant les droits de sa propre gestion. En outre, à n'importe quel moment, l'État pourrait en théorie révoquer l'utilisation de la RTP. A contrario, l'État peut aussi utiliser son influence afin d'encourager l'adhésion des

entreprises à des programmes de RTP (Cashore 2004 ; Espach 2006 ; Union Européenne 2010). En effet, l'État possède quelques principaux outils afin de promouvoir l'adoption des programmes de la RTP. Premièrement, il peut publier des discours et des rapports officiels valorisant les points forts de ces programmes. Deuxièmement, il peut adopter un comportement exemplaire par la mise en œuvre de ses propres programmes ; par exemple, l'État pourrait décider de n'acheter que du papier produit sous les règlements d'un régime privé ou de ne construire que des bâtiments labélisés d'un certificat d'efficacité énergétique accrédité par une organisation privée, comme le Leadership in Energy and Environmental Design (LEED). Troisièmement, l'État pourrait légiférer afin de rendre l'adoption de programmes de certification obligatoires (Espach 2005 ; Haener et Luckert 1998 ; Ressources Naturelles Canada 2014 ; Union Européenne 2010). Or jusqu'à présent, ceci n'a pas encore été le cas.

Les organisations privées préfèrent poursuivre la création de leurs propres règles au sein de la sphère privée, plutôt que d'exercer un lobbying au sein de la sphère étatique.

As far as their [private transnational governance] output is concerned, the governance processes that result from this strategic shift resemble international regimes – with the important difference that it is not states, but non-state actors who generate the 'principles, norms, rules and decision making procedures' [...] (Dingwerth 2008b, 608)

Comme l'expliquent Young (1982) et Krasner (1983), tous les éléments – tels que l'organisation explicite du régime international et l'utilisation de ses instruments spécifiques – qui apparaissent dans ce nouveau régime de la RTP ne proviennent pas de l'État, mais des organismes et des acteurs privés (Sassen 2004 ; Young 1980). La RTP, en tant que régime international, peut ainsi considérée comme des arrangements développés par des acteurs privés (Falkner 2003 ; Young 2013). Nous pouvons, dans ce cas précis, parler d'un concept de régime transnational

non étatique (Haufler 2000). Cependant, comme nous le voyons dans le triangle de la gouvernance de Abbott et Snidal (2009), l'État peut jouer un rôle plus central ou moins central dans le développement du régime. Il arrive, dans d'autres cas, que les régimes internationaux privés intègrent des éléments étatiques (Abbott et Snidal 2009 ; Haufler 2009) ; par exemple, le Kimberly Process Certification Scheme (KPCS) consiste d'une collaboration entre des organes de certification de l'industrie et les principaux États exportateurs et importateurs afin de mieux contrôler le marché des diamants (Haufler 2009). Toutefois, bien que l'État dispose effectivement d'un rôle plus prégnant dans ce type régime que dans d'autres, la certification se situe toujours dans le domaine des régimes internationaux privés.

Comme nous le voyons actuellement depuis les vingt-cinq dernières années, la RTP a progressé et continue de se développer à un rythme soutenu (Busch et al. 2005). Un type spécifique de RTP consiste notamment en l'usage de certifications des partis tiers à travers lesquels les ONGs certifient qu'une entreprise a bien respecté les normes sociales et/ou environnementales dont dépendent les biens qu'elle gère (Espach 2005 ; O'Neill 2009). Aujourd'hui, il existe plus de 400 programmes mondiaux de certification qui visent à labéliser toutes sortes de biens, allant du café au chocolat et du coton au bois (IISD 2014). Ces certifications sont généralement affichées sur les produits afin que les consommateurs puissent prendre connaissance de l'utilisation et de l'adoption des programmes. Notre recherche se limite quant à elle au domaine forestier et à l'utilisation des certificats qui visent à garantir la gestion durable et l'exploitation écologiquement consciente des forêts en Russie. Dans ce domaine, les obligations liées à la RTP comprennent – mais n'y sont pas restreintes – des limites dans le déboisement des forêts, des normes de protection des flores et des faunes en voies de disparition, le respect des lois domestiques, des règlements de sylviculture et le respect des droits des groupes autochtones (Meidinger 2006).

Puisqu'il n'existe pas de régime international public, à l'instar d'une convention, d'un traité ou d'un accord qui porte sur la régulation de l'exploitation durable du bois (Chasek et al. 2010, cité par O'Neill 2009 ; Davenport 2005 ; Espach 2009 ; Kiss et Doumbe-Bille 1992), la RTP s'est développée dans ce secteur. Bien que certains accords soient concernés par le commerce du bois et sa régulation – comme par exemple, la CITES, la Convention de Ramsar de 1971, ou la Convention de la coopération Amazonienne de 1978 – aucun accord international qui traite explicitement des problèmes liés au commerce des biens forestiers n'a jamais été signé, et ce en dépit de l'espérance qu'entretenaient certains pays de réaliser un tel accord lors de la Conférence de Rio en 1992 (Tysiachniouk 2012). Cet échec a ouvert une brèche dans laquelle la RTP de la gestion des forêts put se développer. Dans notre recherche, les acteurs privés de la RTP du secteur forestier russe sont principalement des entreprises d'abattage qui prennent la décision de poursuivre leurs activités dans la voie de la certification. Celle-ci est attribuée par deux organisations centrales – dont le FSC et le PEFC – qui produisent des règles, effectuent des audits chez des entreprises puis décernent des certificats et des droits d'affichage sur des produits.

Offre et demande

Ce mémoire s'axe sur la perception par les entreprises forestières russes des différents mécanismes de la demande et de la structure des programmes de certification du bois. Jusqu'à maintenant, le développement de la RTP, et son accroissement rapide, s'expliquaient d'abord et avant tout par les mécanismes de la demande du marché (Clapp et Dauvergne 2011 ; Varangis et al. 1995). Les consommateurs – surtout ceux des pays développés – souhaitent obtenir des biens portant des certificats, et ainsi créent une demande pour des biens soumis au régime de la RTP. L'acquisition de ces biens certifiés – souvent rendue possible aux points d'achats, comme dans des supermarchés ou d'autres magasins – a ainsi contribué à créer un nouveau marché (Abbott et Snidal 2009 ; Varangis et al. 1995).

Market demand is seen to primarily drive the internationalization of environmental costs for fair trade and eco-certified products, with producers and consumers opting in voluntarily, rather than as a government requirement. Because they are voluntary and do not violate trade agreements, these programs can flourish both domestically and via international trade. (Clapp et Dauvergne 2011, 142)

Certaines études furent réalisées afin de quantifier cette demande, notamment via des recherches sur la volonté des citoyens d'obtenir ces produits certifiés (Elliot 2010 ; Sedjo et Swallow 2002). Ces études, ainsi que le fait que ce marché mondial s'accroisse à un taux impressionnant d'une année à l'autre (IISD 2014), montrent qu'il existe effectivement des facteurs de demande. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène global, la production et la consommation des biens en bois certifié ne sont pas homogènes à travers le monde. Il n'existe en effet pas dans le monde une même distribution de la production et de la consommation de biens certifiés (IISD 2014 ; O'Neill 2009). Ceci est également valable dans le cas du secteur forestier.

Un des phénomènes classiques qui émerge dans les pays développés, c'est-à-dire dans les pays industrialisés, tient au fait qu'ils certifient beaucoup plus de bois (en termes de pourcentage de l'aire forestière) récolté dans son territoire géré par la RTP que les pays en voie de développement ou en transition (IISD 2014), comme les pays faisant partie du groupe du BRICS. « The BRICS brings together Brazil, Russia, India, China and South Africa: five fast-growing emerging countries representing major regions of the globe » (Rolland 2013). Cependant, les grands producteurs de bois de ce groupe de pays, qui comprend la Russie, la Chine et le Brésil, ne certifient que très peu leurs forêts (IISD 2014). Selon une grande enquête de l'Institut international du développement durable (IISD), dans laquelle des chercheurs ont analysé plusieurs programmes de certification, y compris celui du bois, la Russie ne certifie que 9% de ses forêts, la Chine 2% et le Brésil 4%.

Ces résultats contrastent notamment avec ceux d'autres producteurs de bois à l'instar du Canada dont 40% des forêts sont certifiées, des pays Scandinaves (75-98%) et des États-Unis (12%) (IISD 2014). Cet écart entre la Russie – un des plus grands pays producteurs et exportateurs de bois au monde, ainsi que le plus grand propriétaire de forêts au monde – et d'autres pays développés fut l'une des sources d'inspiration de ce travail. En Russie, la pratique de la certification est relativement nouvelle, et ne se développe que depuis une décennie. Cependant, force est de constater que la croissance de la certification y dépasse désormais la croissance du marché de bois, ce qui tend *de facto* à minimiser l'écart entre la Russie et les pays où la certification du bois est plus répandue (IISD 2014).

Ce mémoire part ainsi du postulat qu'il existe des différences dans la perception qu'ont les entreprises forestières des mécanismes de la gouvernance qui peuvent, le cas échéant, entraver ou faciliter la poursuite de la certification du bois. Jusqu'ici, certains chercheurs constatent que les explications partant de la demande du bois restent insuffisantes afin d'éclairer la situation en Russie (Espach 2005 ; O'Neill 2009 ; Tysiachniouk 2006). Le but de ce mémoire est donc de faire ressortir, en tenant compte d'autres facteurs que la demande, les caractéristiques que la demande propres aux entreprises forestières russes, et ce afin de comprendre comment et pourquoi ce secteur industriel s'est développé selon un cheminement dont l'on peut observer le résultat actuel.

Les trois notions

Quelques études ont déjà abordé certains éléments de la structure et de la demande du marché du bois dans le but de mettre au jour les mécanismes d'adaptation de la gouvernance du régime de RTP du secteur forestier à travers le monde. Trois grandes études – celles de Cashore, Auld et Newsom (2004), d'Espach (2005 & 2006) et de Tysiachniouk (2012) – partageant le même cadre théorique de la gouvernance ont opérationnalisé les concepts de légitimité, d'efficacité et de GGN à partir de matériaux empiriques. Ce mémoire développe une théorie et

méthodologie, inspirée principalement par ces études pionnières. Il nous faut donc encore dire quelques mots à propos de ces dernières afin que nous puissions situer notre recherche parmi celles qui ont déjà été effectuées, mais également afin de discerner les lacunes auxquelles cette recherche tentera de répondre.

Légitimité et Non-state Market Driven Governance (NSMDG)

Cashore, Auld et Newsom (d'ici Cashore et al.) (2004) réalisèrent la première grande étude empirique qui cherchait à tester la validité de leurs théories portant sur le phénomène de la RTP. Afin de constituer leurs sources primaires, les chercheurs prirent le cas de l'organe de certification originale des biens à base de bois, notamment le Forest Stewardship Council (FSC), dans cinq régions du monde situées aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Suède, en Allemagne et dans la province de la Colombie-Britannique au Canada. Ils entreprirent ainsi de dévoiler le changement de comportement – à savoir les facteurs qui guident la gouvernance – des acteurs dans ces territoires (Cashore et al 2004). Ils ont nommé ce phénomène *non-state market driven governance* (NSMDG); en d'autres termes, cela signifie que leur objet d'analyse consiste en l'étude de la gouvernance du marché se situant en dehors de la sphère de l'Etat. Puis, dans le but de saisir les facteurs intrinsèques du NSMDG, ils s'appuyèrent sur le concept de *légitimité* tel qu'il est défini par Mark Suchman; la légitimité se définit comme, "A generalized perception or assumption that the actions of an entity are desirable, proper, or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions" (Suchman 1995, 574). Dès lors, les chercheurs se posèrent la question de la façon dont la légitimité pouvait être mesurée. Pour ce faire, ils créèrent une grille d'analyse afin de la transformer d'un concept théorique à un concept empiriquement mesurable. Cashore et al. (2004) se penchèrent alors sur les mécanismes du FSC qui avaient été opérationnalisés et sur les éléments qui furent prépondérants dans l'octroi d'une forme de légitimité. Ils distinguèrent trois stratégies classiques permettant d'obtenir une légitimité : *converting*, *conforming* et *informing* (Cashore 2002; Suchman 1995). La première stratégie vise avant tout

à changer – à convertir – le comportement de l’acteur qui est censé accorder la légitimité. La deuxième stratégie s’appuie sur les changements internes de l’organisation pour qu’elle ait plus de chances d’être reconnue comme légitime. Finalement, la troisième stratégie – celle de l’*informing* – cherche à identifier les acteurs privés, à savoir les entreprises, qui seraient prêts – en théorie – à accorder une légitimité, mais qui ne possèdent pas forcément l’information nécessaire pour pouvoir prendre une décision (Cashore et al. 2004) ; Suchman (1995) et Cashore (2002) précisent qu’il existe trois types différents de légitimité : la légitimité pragmatique, la légitimité morale et la légitimité cognitive.

All three types involve a generalized perception or assumption that organizational activities are desirable, proper, or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions. However, each type of legitimacy rests on a somewhat different behavioral dynamic. (Suchman 1995, 577)

Selon Suchman (1995), la légitimité pragmatique se base sur l’intérêt personnel, voire la maximisation des gains ; la légitimité morale reflète une évaluation normative de l’organisation en question ; c’est-à-dire que l’acteur estime que le changement de comportement à adopter est ce qui est considéré comme correct à faire (*the right thing to do*). Cette légitimité, comme la première, se développe de manière évaluative. La légitimité cognitive repose sur le principe que l’organisation est essentielle ou nécessaire notamment en raison d’un événement considéré comme acquis (*taken-for-granted*). Cette troisième forme de légitimité ne demande pas une évaluation avant la prise de décision d’accorder la légitimité (Oliver 1991). Ces chercheurs mirent en place cette méthodologie dans le but de saisir les facteurs permettant au FSC d’obtenir une forme de légitimité. Les entretiens menés auprès des entreprises et des organisations privées, l’histoire du secteur forestier de chaque région et les documents publiés servirent à suivre ce cheminement méthodologique (Cashore et al. 2004). Leurs hypothèses centrales consistaient à postuler que la plus grande influence des facteurs dans le processus

de légitimation de l'ONG FSC provenait des facteurs structurels de l'industrie domestique, la demande du marché international et l'histoire du secteur forestier sur l'agenda public (Cashore et al. 2004).

Efficacité

Au cours d'une recherche, Ralph Espach s'est rendu compte que l'Argentine et le Brésil, deux pays qui partagent plusieurs caractéristiques géographiques, économiques et historiques proches, se comportaient différemment en ce qui concerne la certification du bois via les principes élaborés par la FSC (Espach 2006). A l'instar de Cashore et al. (2004), Espach (2006) entreprit une étude comparative du FSC dans les deux pays. Toutefois, contrairement à ces derniers, il délaissa le concept de légitimité au profit de celui d'efficacité. Considéré dans ce cas de figure, l'efficacité n'est pas une analyse de la réussite des obligations requises par la RTP (Breitmeier, Underal et Young 2011) contrairement à la façon dont l'ont utilisée Christmann et Taylor (2006). Ce type d'efficacité est empiriquement mesurable. Un des moyens de la mesurer consiste à diviser la performance actuelle par la performance potentielle en incluant la performance de ce qu'il se serait passé si aucun changement n'avait été adopté (Young 2011). Les facteurs mesurables du secteur forestier comprennent la réduction du taux de déboisement, l'augmentation de la replantation des forêts suite à leur exploitation ou encore, la promotion de la minimisation des dommages aux flores et faunes indigènes (Meidinger 2006).

L'efficacité, selon Espach (2005 ; 2006) se décline avant tout par le biais de deux dimensions : celle du nombre et de la diversité des entreprises participant au programme de certification, et celle de la difficulté d'adaptation à ce programme et des coûts qu'elle engendre. Espach (2006), insiste également sur le fait que les facteurs structurels sont aussi importants – si ce n'est plus important – que ceux liés à la demande. Etant donné que le Brésil et l'Argentine disposent de nombreuses caractéristiques géographiques, historiques et économiques

communes, il est peu probable que seuls les facteurs de la demande expliquent une telle différence de taux de certification ; afin de comprendre la prise de décision de s'adapter à ce programme, il apparaît dès lors nécessaire que d'autres facteurs soient pris en compte, notamment ceux de la structure du secteur forestier des deux pays et ceux concernant le régime de RTP.

Governance generating networks (GGN)

Maria Tysiachniouk (2012) a effectué une troisième grande étude s'agissant du phénomène croissant de la RTP. Se situant toujours dans le domaine de la gouvernance privée, elle est partie de la théorie de NSMDG afin de développer le concept de *Governance Generating Networks* (GGNs). En outre, elle reconnaît que le marché joue un rôle clé dans la formation de la RTP ainsi que d'autres éléments (Tysiachniouk 2012). Toutefois, elle cherche à dépasser l'analyse « simple » de l'obtention de légitimité, et ce afin de pouvoir saisir dans son ensemble le réseau qui participe à la création de la RTP. Ces trois études ont donc focalisé leur point d'analyse sur le cas de la FSC. Par ailleurs, Tysiachniouk a tenu à créer une méthodologie qui serait applicable à plusieurs types d'arrangement de gouvernance, y compris à ceux qui ne s'appuieraient pas sur les instruments du marché (2012). Tysiachniouk explique que les *nodes of design*, les *forums of negotiation* et les *sites of implementation* sont les trois éléments de la GGN :

Under the node of global governance design, I explain the association of actors in transnational space that initiate, design and develop rules and regulations...(Tysiachniouk, 2006b). Sites of implementation are the places where the new global rules, norms and regulatory regimes are being implanted and transposed...Forums of negotiation...involve different stakeholders that have different and often even opposite views and powers with regard to the issue to be resolved. (Tysiachniouk 2012, 42-43)

Le but visé par Tysiachniouk (2012) était de comprendre non seulement la façon dont la FSC obtenait une forme de légitimité en Russie, mais également de comprendre comment les réseaux d'acteurs participèrent à créer les conditions d'établissement d'une nouvelle forme de gouvernance. Afin de le réaliser, elle effectua plusieurs entretiens, à intervalles de quelques années, dans des régions différentes de Russie chez des organisations privées de certification et d'autres acteurs incontournables qui contribuèrent à la construction des réseaux générateurs de gouvernance.

En présentant les trois études empiriques réalisées sur les programmes de certification forestière, nous sommes en mesure de dégager ces trois concepts clés. Ces études et leurs concepts forment un corpus à partir duquel nous pourrions élaborer notre propre recherche, en sélectionnant ceux-ci en fonction de leur pertinence et aussi de leurs lacunes.

Lacunes

Ce mémoire vise à approfondir la connaissance du nouveau domaine qu'est la RTP. Nous constatons ainsi qu'il existe certaines lacunes dans la théorie et dans la pratique que nous souhaitons tenter de combler.

Jusqu'au présent, la recherche consacrée à l'analyse de la RTP s'est accrue, mais reste relativement nouvelle (Dingwerth 2008b). Premièrement, l'utilisation des certifications sous le régime de la RTP est un phénomène moderne, datant des années 1980 et 1990 (Abbott et Snidal 2009 ; O'Neill 2009). Nous assistons par conséquent au développement d'une nouvelle situation, ainsi la littérature est plus limitée que sur un sujet ayant une longue histoire. Un premier but de ce mémoire est ainsi l'accroissement des connaissances existantes.

Ensuite, la littérature actuelle présente des lacunes que cette recherche souhaite combler. Premièrement, Sasser et al. (2006) constatent que les études de la

perception des entreprises sont trop limitées. Cette recherche vise à répondre ainsi à cette lacune. Deuxièmement, les trois études majeures évoquées ci-dessus n'ont regardé que l'implémentation du programme de FSC et non pas des deux organes, dont le FSC et le PEFC, qui font ensemble la vaste majorité des certifications forestières (IISD 2014). Cashore et al. (2004) ont analysé la légitimation du FSC en compétition avec le PEFC. Celle-ci a été conceptualisée spécifiquement par son adaptation au lieu de celle du PEFC. À ce moment-là, et lors de la récolte des données pendant les années précédentes, le PEFC n'en était qu'à sa naissance, tandis que le FSC existait déjà depuis une décennie (IISD 2014). Espach (2006) et Tysiachniouk (2012) également ne se sont intéressés qu'au FSC. Le FSC a possédé et possède toujours aujourd'hui une part de marché supérieure au PEFC dans les pays en voie de développement (FSC 2012 ; PEFC 2014). Cependant, le PEFC commence à se diffuser depuis les pays développés – dont principalement le Canada, les États-Unis, l'Europe et l'Australie – vers les pays en voie de développement, notamment la Russie et les pays de l'Amérique Centrale et du Sud (PEFC 2014). Le PEFC mérite ainsi d'être inclus dans les nouvelles analyses qui traitent le sujet de la RTP du secteur forestier. Puisque ces deux programmes partagent de nombreuses caractéristiques – y compris les obligations les entreprises devraient respecter afin d'obtenir un certificat concernant la gestion des forêts et le concept fondamental de s'aligner à la régulation privée (Meidinger 2006) – cette recherche ne vise pas à distinguer les raisons pour lesquelles telle ou telle entreprise a choisi une des organisations spécifiques ; il considère plutôt les facteurs de demande et de structure qui ont affecté la prise de décision d'obtenir une certification à la base. Bien que ces deux organes de certification aient des modes opératoires différents, le PEFC étant notamment plus proche des entreprises, tandis que le FSC s'aligne plus sur le secteur non gouvernemental (Abbott et Snidal 2009), ils se comportent de manière assez homogène pour nous permettre de les discuter ensemble.

Un autre thème commun concerne les bornes géographiques. Certains chercheurs ont suivi un chemin de comparaison entre pays basé sur des caractéristiques

communes. Dans le cas de Cashore et al. (2004), les auteurs ont comparé cinq régions développées qui employaient des taux différents du programme de certification du FSC, mesuré par pourcentage d'aire certifiée. Krott et al. (2000) et Espach (2006) ont choisi une comparaison de proximité géographique – une comparaison entre la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine, et les cas de l'Argentine et du Brésil, respectivement. Pour chaque étude, les entreprises, parmi d'autres acteurs, ont été interrogées. Le but, cependant, a resté de comparer les pays et de soulever les différences et similarités entre ces derniers. Ce mémoire se distingue par l'analyse approfondie d'une seule région d'un pays, à savoir la région nord-ouest de la Russie (voir les bornes géographique dans le chapitre méthodologique ci-dessous).

Tysiachniouk (2012) se concentre uniquement sur le cas de la Russie. Cette auteure se focalise sur la création des *governance generating networks* (GGNs) dans lesquelles elle regarde un grand ensemble d'acteurs ayant pour but de saisir comment la sphère de RTP se crée. Deux grandes différences entre sa recherche et la notre les distinguent. Notre recherche s'interroge sur l'adaptation d'un régime existant, celui de la RTP du secteur forestier. Tysiachniouk (2012) a réalisé un projet de recherche s'agissant de la formation de ce régime.

Finalement, cette recherche n'a interrogé que des entreprises d'abattage russes. Elle s'est distinguée en cela de la recherche de Cashore et al. (2004), Espach (2006) et Tysiachniouk (2012) qui ont interrogé ces entreprises parmi plusieurs autres, y compris des ONGs, des communautés épistémiques et des ministères et fonctionnaires de l'État. Puisque Tysiachniouk (2012) a voulu éclairer les éléments centraux dans la création des GGNs, elle a interrogé plusieurs acteurs différents, des entreprises aux organisations non gouvernementales et aux fonctionnaires de l'État. Tysiachniouk (2012) n'a pas spécifiquement regardé les différences entre les entreprises de tailles variables qui ont pris la décision d'adopter un programme de certification du régime existant pour mieux comprendre l'industrie dans l'ensemble. Ce mémoire ne s'agit pas à analyser les

actions des ONGs ou du gouvernement comme il fallait en faire pour d'autres chercheurs. De ce fait, cette recherche souhaite à compléter les connaissances et répondre aux lacunes existantes plutôt que de les remplacer. Ceci est ce qui distingue en partie cette recherche et la rend ainsi unique.

Une étude visant explicitement à évaluer la perception des entreprises privées russes en tant qu'acteurs indépendants reste très limitée et crée ainsi notre piste de recherche principale.

Question de recherche

L'élaboration du cadre de recherche nous permet par conséquent de formuler notre question de recherche ainsi :

En partant de l'étude d'entreprises forestières du nord-ouest de la Russie, pouvons nous identifier, dans la perception qu'elles en ont, quels facteurs de la structure et de la demande ont influencé leur décision d'obtenir une certification d'exploitation durable du bois auprès d'ONGs ?

Hypothèses

Les études de Cashore et al. (2004), Espach (2006) et Tysiachniouk (2012), ainsi que de plusieurs autres qui s'intéressent de plus près à la théorie des régimes internationaux, de la gouvernance et de la RTP, servent à nous aider à formuler les hypothèses de ce mémoire. Comme l'ont suggéré Espach (2006) et O'Neill (2009), nos hypothèses tombent ainsi dans deux catégories principales pour les petites, moyennes et grandes entreprises, comme définies ci-dessous dans le chapitre méthodologique. La première catégorie se définit autour des éléments de la demande, soit les demandes du marché, soit le facteur de demande à l'extérieur aux lois du marché. L'autre côté de l'éventail s'appuie sur les aspects structurels.

Les facteurs – dont les instruments – sont ceux que ce mémoire considère comme clés dans le choix de l'adoption des programmes de certification. Ces hypothèses sont appliquées de manière homogène pour l'industrie d'abattage forestière en Russie ; afin d'avoir une compréhension détaillée de la perception de l'industrie, nous posons nos questions aux petites, moyennes et grandes entreprises. Ceci nous permet d'avoir le plus grand éventail de résultats possibles.

Facteurs de demande

Facteurs de demande du marché

Les facteurs de demande du marché, dont les facteurs économiques, sont relativement directs dans la théorie des marchés et de l'intérêt individuel (Espach 2006 ; Oliver 1991), et forment la première colonne des hypothèses.

Hypothèse 1 : les entreprises forestières perçoivent une demande des consommateurs individuels qui encouragent la poursuite de certification

H1A : les consommateurs extra étatiques créent une demande forte du bois certifié en provenance de la Russie tandis que,

H1B : la demande des consommateurs domestiques ne joue qu'un rôle mineur

La théorie de la demande en tant que facteur essentiel dans le comportement des entreprises fut formulée classiquement par Adam Smith dans son œuvre *La Richesse des Nations* d'après laquelle les entreprises visent à s'adapter à la demande des consommateurs (Smith 1776/2005). Ces deux parties de la première hypothèse constatent ainsi que les entreprises forestières d'abattage perçoivent une demande des consommateurs pour des produits de certification qui les amène à rechercher une labellisation. Les consommateurs dans ce cas sont ceux qui achètent des produits finaux en bois pour leur propre utilisation ; ces consommateurs ne sont pas ceux qui en achètent avec pour but d'en revendre,

comme des entreprises intermédiaires. Il y a une demande de produits certifiés à travers le monde, ce qui crée, en partie, un changement de comportement chez ces firmes : « In response to such demands forest certification emerged as a market-based tool that guarantees compliance of forest management with sustainability principles » : (Cai et Aguilar 2013, 16 ; voir aussi Potoski et Prakash 2005). Les consommateurs extra étatiques veulent et sont prêts à acheter des produits portant une certification (Cai et Aguilar 2013 ; Schreiber 2012). Bien que des études aient découvert qu'il existe une volonté de payer plus cher pour des produits certifiés, elles se sont bornées uniquement à la sphère des pays développés, y compris les États-Unis, le Canada, l'Europe et le Japon (Cai et Aguilar 2013 ; Cashore et al. 2003 ; Cicia et Colantuoni 2010 ; Potoski et Prakash 2005).

Cette première hypothèse produit une distinction entre la demande pour ces biens des consommateurs étrangers – notamment de l'Europe – et celle des consommateurs domestiques en Russie. Une demande s'est clairement formée de la part des pays occidentaux pour des produits certifiés, y compris pour le bois ; cependant, il n'existe pas de recherche traitant de cette volonté de la part des pays en voie de développement. Cette recherche ne vise pas à quantifier la volonté de payer plus cher pour des produits certifiés en bois parmi les résidents russes; elle vise pour cette première hypothèse à éclairer la perception des entreprises forestières sur l'origine et l'existence de la demande de ces biens.

De ce fait, nous constatons que, comme l'ont postulé plusieurs études, il y a une véritable demande des consommateurs occidentaux, tandis qu'il existe peu de demande de la part du marché domestique. Les citoyens de la Russie, un pays en voie de développement faisant parti du groupe de BRICS, ont moins de capacité à acheter des biens plus chers, bien que le pays dans l'ensemble ait une forte capacité économique (FMI 2014 ; Rolland 2013). De plus, la crise économique profonde des années 1990 qui a suivi la dissolution de l'URSS a forcé la plupart des citoyens à s'occuper simplement de survivre (Evans 2012). Le manque de moyens financiers de la population a entravé le développement d'une demande

domestique pour des produits plus chers et certifiés. (O'Neill 2009 ; Kollert et Lagen 2007 ; Varangis et Braga 1995).

Hypothèse 2 : les entreprises intermédiaires, dont celles dans la chaîne de production, créent une demande en bois certifié

H2A : les intermédiaires étrangères produisent une demande forte sur la production des biens en bois certifiés

H2B : les intermédiaires domestiques produisent une demande, mais moins prononcée que celle des étrangères

Cette deuxième hypothèse constate qu'une demande des acteurs intermédiaires apparaît. Dans le cas des produits à base de bois, ces acteurs sont principalement des entreprises privées qui en achètent pour en revendre. Ces entreprises se répartissent dans deux catégories : premièrement, elles achètent des produits en bois, dont des rondins, des planches, du papier, etc., déjà fabriqués, et ensuite les revendent. Ces entreprises sont des exportateurs, importateurs ou distributeurs. L'autre catégorie est celle des entreprises qui transforment un de ces produits en un autre, comme par exemple des rondins en planches et pour les revendre ensuite. Parfois, une entreprise réalise certaines fonctions des deux catégories.

Similaire à la demande des consommateurs, cette hypothèse distingue la demande domestique de la demande étrangère. Pour le cas des intermédiaires étrangères, la logique suit celle des consommateurs étrangers. Comme en témoignent l'achat et la croissance du régime transnational privé, le marché existe clairement et les entreprises jouent un rôle dans la chaîne de production. Plusieurs d'entreprises occidentales, comme la grande marque Suédoise IKEA et la firme de bricolage Américaine Home Depot (IKEA 2012 ; Pattberg 2005 ; WWF 2010a), se sont engagées à n'acheter que des produits en bois certifiés, y compris en provenance de la Russie. Il s'agit là d'une demande directe des entreprises intermédiaires étrangères.

Nous constatons que les intermédiaires domestiques de ce marché, jouent aussi un rôle dans la formulation de cette demande ; cependant, cette demande sera moins accentuée que celle des intermédiaires extra étatiques. Les entreprises de la région nord-ouest de la Russie desservent deux marchés : celui de l'exportation, dans laquelle l'Europe est extrêmement importante, et celui du marché domestique (FAO 2012 ; Gerasimov et al. 2009 ; Ivanova et Nygaard 1999). Alors que la demande domestique reste moyennement accentuée, ces entreprises sont attirées vers l'Europe ; celle-ci est ainsi une demande transférée ou adoptée par des intermédiaires russes. Une entreprise domestique – comme la grande entreprise russe de fabrication de papier, Ilim Group, qui revend des produits à base de bois aux deux marchés – crée une demande perçue par les entreprises d'abattage pour des ressources primaires durablement procurées (Ilim Group 2008).

Facteurs de demande extérieurs aux lois du marché

Au-delà des facteurs économiques, il pourrait exister des facteurs de demande extérieurs aux lois du marché. Ces facteurs ne s'orientent pas vers l'économie comme ceux du marché, mais sont perçus comme des demandes. « The most common sources of nonmarket demand for regime participation are threats of state regulatory action or public campaigns by environmental or community activists » (Espach 2006, 59). Ces exigences ne viennent pas de la demande économique des consommateurs pour un produit donné, et constituent donc un groupe de facteurs extérieurs aux lois du marché.

Hypothèse 3 : il existe une perception de demande des gouvernements externes

Les gouvernements étrangers peuvent créer une demande encourageant l'adoption d'un régime de certification. L'Etat n'est pas un (grand) consommateur de bois, cependant, il a la capacité de créer une demande pour des produits par l'application de nouvelles lois. Par exemple, en 2010, l'Union Européenne (UE) a

adopté des règlements plus rigides afin de combattre l'importation et l'acquisition du bois illégalement récolté (Union Européenne 2010). Les acheteurs de bois en UE doivent à présent effectuer un audit préalable (*due diligence*) qui prouve la légalité de l'origine du bois. L'achat de bois certifié est légalement reconnu comme audit préalable. Dans la mesure où l'État n'est pas un fournisseur de bois, ceci est une demande en dehors de celle du marché. On trouve un autre exemple aux États-Unis : en 2008, lors de la formulation du nouvel acte, *The Food, Conservation and Energy Act of 2008*, le gouvernement Américain a modifié en partie le Lacey Act afin de combattre l'importation de bois illégalement récolté (U.S. Government 2008). Le Lacey Act fut conceptualisé originellement en 1900 afin d'empêcher la chasse illégale ; il a évolué pour désormais lutter contre l'importation, l'acquisition et la vente d'espèces de flores et de faunes menacées d'extinction (Alexander 2014 ; U.S. Fish and Wildlife Service 2006). Des modifications en 2008 de cet acte prohibent dorénavant le bois illégalement récolté (Alexander 2014 ; U.S. Government 2008). Un des critères de certification du FSC et du PEFC est le respect des lois domestiques, ce qui signifie que le bois devrait avoir des origines légales (FSC Russian National Office 2012 ; PEFC 2010). Ces deux exemples illustrent comment les États pourraient créer une demande de produits certifiés en dehors du marché. Cette hypothèse constate ainsi qu'une demande étatique a joué un rôle dans la prise de décision de certification de la part des entreprises. Elle affirme que les compagnies forestières perçoivent cette demande et qu'elle est un facteur déterminant dans la démarche de certification.

Comme Espach a expliqué (2006), l'autre facteur de demande extérieur aux lois du marché est celui des actions environnementales et nous aide à formuler par conséquent notre quatrième hypothèse :

Hypothèse 4 : une demande des manifestations ou d'autres actions politiques des individus ou des organisations contre la mauvaise gestion des forêts en Russie est perçue par les entreprises forestières

Cashore et al. (2004) et Espach (2005 ; 2006), parmi d'autres chercheurs, ont théorisé que des actions politiques, dont des manifestations, des protestations, etc., ainsi que les actions des ONGs, créent une demande perçue par les entreprises russes d'abattage. La culture de manifestations et d'actions politiques est beaucoup moins développée en Russie que dans les pays occidentaux et a été fortement réprimée durant l'époque soviétique (Evans 2012) ; cependant, suite à la dissolution de l'URSS, ces restrictions se sont assouplies et une petite vague de mouvements sociaux est apparue (Evans 2012 ; WWF 2010a). Selon Evans (2012), il y a de plus en plus d'actions politiques en Russie chaque année, y compris celles orientées vers le secteur forestier. La réussite des manifestations à obtenir des résultats dans des pays comme le Canada démontre que ces actions pourraient avoir les effets désirés (Cashore et al. 2003 ; Cashore 2004). Bien que la sphère d'actions politiques en Russie soit moins développée que dans d'autres pays, elle est présente (Evans 2012 ; WWF 2010a).

Facteurs structurels

Au-delà des facteurs de demande, Nous constatons que les facteurs structurels sont aussi importants, sinon plus, que ceux de la demande. Même dans le cas où les facteurs de la demande existent, si les éléments structurels n'apparaissent pas, les entreprises forestières n'adopteront pas – ou seront moins inclinées à adhérer à – un des programmes de certification. Notre première hypothèse de la colonne des facteurs structurels se formule autour de la question des coûts :

Hypothèse 5 : Les coûts monétaires et non monétaires trop élevés entravent le processus d'adoption des programmes de certification, avec un effet plus prononcé chez les petites et moyennes entreprises

La minimisation des coûts d'énergie et monétaires est un facteur clé dans le choix de s'aligner sur un programme de certification. Les coûts peuvent ainsi entraver l'implémentation d'un de ces programmes (Sasser et al. 2006). Les coûts

monétaires, dont les obligations fiscales d'obtenir un certificat ainsi que la perte potentielle de profit si une entreprise est obligée de réduire ou de modifier sa production, peuvent être assez élevés (Espach 2006). Les coûts fiscaux trop hauts pourraient entraver l'adoption d'un programme de certification. Les efforts nécessaires pour mettre en place le processus, dont la difficulté d'obtenir un certificat, peuvent poser des problèmes aux entreprises. Ces difficultés incluent la démarche à suivre, soit du côté de la bureaucratie demandée par l'ONG de certification, soit la difficulté physique d'implémenter un programme de certifications. Les changements physiques sont ceux que l'entreprise en question est obligée d'employer afin d'obtenir une certification. Par exemple, un changement entier du comportement de l'entreprise ou de l'aire récoltable, ou bien une réduction forte de la production de l'entreprise, sont parmi les éléments physiques de la mise en place du programme (Espach 2005).

Par ailleurs, les grandes entreprises ont des coûts moindres par rapport à leur taille que les petites entreprises (Cashore et al. 2004). Il existe des coûts monétaires et non monétaires minimums afin de se faire certifier. Ces coûts posent moins de problèmes chez les grandes entreprises que chez les petites et moyennes entreprises (PMEs). Les grandes entreprises ont plus de capacité, voire moins de coûts, à se faire certifier que les petites compagnies. Elles ont souvent des bureaux ou des départements dédiés aux programmes d'écologie et ont des directives déjà mises en œuvre en matière de respect de l'écologie. Puisque elles ont plus de capacité à adopter un programme de certification, les coûts physiques sont moins difficiles à surmonter. L'incorporation d'un programme de certification ne demande ainsi qu'un petit effort relatif à la taille de l'entreprise. Cependant, une entreprise de taille petite n'a pas la capacité de dédier un département uniquement à la durabilité. L'utilisation de certificats nécessite ainsi un investissement plus grand chez les entreprises petites et moyennes que chez les grandes entreprises ; nous constatons que cette différence existe, toutefois nous ne tentons pas de la quantifier.

Hypothèse 6 : l'État russe, en tant qu'acteur externe, est perçu d'avoir facilité l'adaptation à un programme de certification par la structure légale et le discours

L'État n'est ni un acteur dans la formulation de ce régime ni un acteur dans son implémentation ; cependant il peut jouer un rôle essentiel dans la formulation d'un cadre structurel qui encourage les firmes à faire le choix de chercher une certification (Espach 2006 ; Potoski et Prakash 2005). D'une part, il peut créer un cadre légal dans lequel les entreprises peuvent se faire certifier. Au niveau légal, suite à la dissolution de l'URSS, le secteur forestier est devenu privé ; les forêts appartiennent toujours à l'État, qui fournit ensuite des permis, à savoir des droits d'exploitation, aux entreprises privées (Contreras-Hermosilla, Gregerson et White 2008). Désormais, la Russie continue de décentraliser l'industrie forestière, en accordant plus de pouvoir aux gouvernements régionaux (Hitztaler 2011 ; Schvidenko et Schepaschenko 2011). Cette structure permet aux entreprises de prendre la décision de chercher la certification si elles en ont envie. D'autre part, le gouvernement peut activement encourager l'adaptation à ce régime international privé par les discours, son propre comportement ou bien des bénéfices monétaires, comme des réductions d'impôts. En Russie, on constate que les discours officiels définissent comme une priorité la modernisation du secteur forestier et encouragent son développement durable (Fédération de Russie 2013 ; Tysiachniouk 2012). Le décret fédéral de 2013 sur l'utilisation, la protection et la reproduction des forêts en Russie de 2013 à 2030 mentionne explicitement la nécessité d'accroître et de moderniser l'industrie forestière de manière écologiquement et socialement responsable (Fédération de Russie 2013). D'ailleurs, Rosleshoz, l'Agence fédérale de l'industrie forestière, publie régulièrement des documents, discours, règlements et actualités concernant la protection et l'utilisation durable des forêts, ainsi que sa coopération avec des organes de certification, notamment le FSC (Rosleshoz 2015). Bien qu'il n'y ait aucune obligation forçant les entreprises à obtenir des certificats, le gouvernement, par son discours, encourage la gestion durable des forêts en citant des certifications comme des moyens d'y parvenir. Du cadre légal – par privatisation

au discours – nous postulons que les entreprises perçoivent que le gouvernement a créé une structure et un cadre dans lesquels elles cherchent à se faire certifier.

Hypothèse 7 : Les entreprises perçoivent qu'un bon rapport avec une de ces organisations de certification avant et lors du processus de certification, ainsi que suite à son implémentation est nécessaire au processus de labellisation

Les organisations de certification doivent créer une structure qui non seulement encourage l'adaptation à son programme, mais ne l'entrave pas non plus. Comme déjà expliqué, des coûts fiscaux et non monétaires trop élevés peuvent dissuader les entreprises forestières de s'aligner sur la régulation privée. Par ailleurs, les firmes doivent percevoir une bonne relation et une atmosphère de coopération et de collaboration avec les organisations de certification (Espach 2006 ; Tysiachniouk 2012). Ce bon rapport peut inclure le soutien actif lors du processus de certification, la réponse rapide aux questions et problèmes, l'accessibilité dans la prise de contact lorsque les entreprises en ont besoin, et un sentiment de coopération, et non pas de perte de souveraineté ou de contrôle. Selon Tysiachniouk (2012), la coopération est un élément essentiel dans la création de ces *Governance Generating Networks*. Dans la théorie du réseautage, plusieurs chercheurs ont démontré qu'une atmosphère de coopération et d'encouragement représente un élément clé dans la création du réseau (Sørensen et Torfing 2005). Dans le cas de la certification, ce réseau se forme, en partie, autour de la relation entre les entreprises privées et les organisations de certification, dont le FSC et le PEFC.

Ces deux groupes d'hypothèses, dont celui de l'offre et celui de la demande, ne sont pas incompatibles ; l'une n'empêche pas nécessairement l'autre. Nous postulons, comme Espach dans son étude sur l'efficacité de le FSC, que ces deux catégories de l'offre et de la demande se complètent (Espach 2005 ; 2006). Nous constatons ainsi que les facteurs structurels sont aussi importants que ceux de la demande du marché, contrairement à plusieurs chercheurs et théoriciens (Clapp et Dauvergne 2011 ; Varangis et al. 1995). Cette recherche part d'une théorie qui s'appuie uniquement sur la demande du marché afin d'expliquer la croissance de ce régime international environnemental privé et incorpore aussi des éléments structurels.

Méthodologie

Ce chapitre méthodologique dévoilera le cadre de recherche et la façon dont ce mémoire s'opérationnalisera de manière concrète. Nous constatons que des facteurs structurels – ainsi que des éléments classiques de demande – jouent un rôle central dans la prise de décision des entreprises forestières russes de s'engager dans une certification. Le but est en conséquence de dégager les facteurs déterminants de ce régime transnational privé, du point de vue des entreprises en question. La méthodologie nous permet d'exécuter cette recherche de manière cohérente, faisable et pertinente. Dans ce chapitre, nous développerons premièrement sous quelle forme ce mémoire se déroulera, et notamment quels outils de recherche seront appliqués. Ensuite, nous délimiterons les bornes de recherche : les acteurs retenus, les bornes géographiques et la période d'étude, dont la chronologie. Finalement, nous allons conclure sur quelques mots touchant à la confidentialité du sujet.

Opérationnalisation de la recherche

Étude de cas micrologique

Il était nécessaire de d'abord choisir entre de plusieurs types de méthodologie afin d'orienter la recherche. La recherche s'effectuera-t-elle à une grande ou petite échelle, utilisera-t-elle une étude de cas, d'histoire, ou d'expérience, et utilisera-t-elle une méthodologie quantitative ou qualitative ? Nous avons décidé de procéder par une étude de terrain de type micrologique. « Sur le plan théorique, on peut définir l'approche micrologique comme celle qui s'intéresse *prioritairement* aux régularités ou aux logiques qui sous-tendent certains comportements individuels et interindividuels... » (Sawicki 2000, 145). Une étude de style micrologique s'appuie sur un petit nombre d'acteurs – elle se réalise ainsi par une étude de cas,

singulière ou multiple. Le choix d'une étude de cas vise *a priori* à répondre aux questions du *comment* et du *pourquoi* du comportement des individus concernés (Yin 2009). Ce type d'étude s'oriente autour des questions explicatives (Yin 2009). Des questions concernant des données – comme l'année fondée de l'entreprise ou le nombre de travailleurs – servent uniquement de contextualiser des réponses aux questions du *comment* et du *pourquoi*. Le but d'une étude de cas n'ambitionne pas de généraliser à une population entière des réponses statistiques, mais de monter en généralité sur le plan analytique (Kennedy 1976). Le débat du sujet de généralisation clive souvent les chercheurs en deux groupes : ceux qui préfèrent un grand nombre de cas, permettant une analyse statistique des populations ou groupes, et ceux qui s'orientent vers des études de cas permettant une généralisation théorique (Sawicki 2000 ; Yin 2009). La généralisation théorique permet d'extrapoler et d'approfondir des postulats, plutôt que d'énumérer des fréquences (Herriott et Firestone 1983 ; Yin 2009). Le but de cette étude était justement de poursuivre un chemin de généralisation analytique dans laquelle nous souhaitons développer la théorie du régime international environnemental privé de certification du secteur forestier russe. Nous avons décidé d'opérationnaliser une étude de type micrologique de trois études de cas.

Nous visons à analyser un double cas d'étude pour trois classements différents d'entreprises. Premièrement, les trois classements à analyser indépendamment sont des petites, moyennes et grandes entreprises forestières d'abattage. Pour chaque classement, deux cas – à savoir deux entreprises – ont été interrogées. « Among these designs, most multiple-case designs are likely to be stronger than single-case designs. Trying to use even a "two-case" design is therefore a worthy objective, compared to doing a single-case study » (Yin 2009, 24). L'idée de plusieurs endroits (*multisite*) aide à répondre aux critiques selon lesquelles les études de cas ont une faible capacité de généralisation (Herriott et Firestone 1983). Bien qu'une étude d'un seul cas soit souvent suffisante pour permettre d'extrapoler une théorie, un deuxième peut améliorer la force du travail. Ceci s'effectue par deux moyens : le premier vise à reproduire des résultats du premier cas alors que le deuxième

prévoit un contraste de résultats pour des raisons anticipées et attendues (Hersen et Barlow 1976 ; Kennedy, 1976 ; Yin 2009). Pour cette étude, nous cherchons à reproduire les résultats des deux cas; la deuxième entreprise, dont la deuxième étude de cas, nous permet de mieux généraliser les résultats de la première. Puisque nous envisageons à reproduire les résultats du premier cas, nous anticipons ainsi de trouver des similarités plutôt que des différences. Les mêmes méthodologies et théorie s'appliquent pour chaque groupe d'études de cas, dont les deux entreprises de chaque classement. Ce style de recherche est souvent repéré dans l'arène des régimes internationaux – y compris ceux de la sphère environnementale – dans lequel un régime spécifique est analysé par une étude de cas approfondie (Breitmeier, Uderal et Young 2011).

Entretiens

La récolte des données a pris la forme d'entretiens qui suivent une approche de type semi-directif. En total, nous avons effectué six entretiens entre novembre 2014 et avril 2015 dans le nord-ouest de la Russie dans des entreprises forestières d'abattage. Les discussions semi-directives ont permis une discussion approfondie des questions du chercheur et à l'analyse de ses hypothèses. La même grille d'entretien a été opérationnalisée et a servi à cadrer la discussion dans chaque entreprise. Certaines questions des faits ont été posées afin de contextualiser l'organisation avant d'entrer dans le cœur de l'entretien : nombre de travailleurs, rapport de l'interviewé à l'entreprise, région de l'entreprise, etc. Afin de pouvoir répondre aux hypothèses, les questions ont porté sur deux thèmes principaux. Les premières questions se sont orientées sur les perceptions que les entreprises avaient de la demande, et l'impact de ces perceptions sur leur décision d'adopter un programme de certification. Le deuxième grand thème s'est concentré sur la structure des entreprises et le système autour duquel elles ont décidé de changer leur comportement. Des questions sont toujours soulevées par la perception des acteurs en question. Ces deux types de questions permettent une analyse complète

de la perception des mécanismes de demande et de structure, et donnent ainsi une image plus complète de la RTP du secteur forestier en Russie.

Bornes – le choix des cas

Il nous faut délimiter le sujet afin d'effectuer un travail pertinent et faisable avec des données claires et compréhensibles. Il ne s'agit pas de tout expliquer, mais surtout de saisir la manifestation d'un nouveau monde transnational par une dissection et comparaison des entreprises forestières russes.

Acteurs

Les entreprises privées sont le point de mire de cette étude. Spécifiquement, les entreprises d'abattage – celles qui récoltent des arbres – sont les organes à analyser. La transformation de cette ressource primaire en produits secondaires, comme des meubles, du papier ou des planches ne peut que servir un rôle secondaire à l'entreprise; ainsi, les entreprises qui ne traitent pas de la ressource primaire ne seront pas prises en considération. Uniquement les entreprises d'abattage peuvent obtenir le certificat original puisque elles sont à l'origine de la décision d'adopter un programme de régulation privée. Des firmes qui jouent un rôle dans la chaîne de production suite à la première récolte ne peuvent que demander et continuer à maintenir des certificats sans pouvoir en obtenir un nouveau, un processus qui s'appelle *Chain of Custody* (CoC). Le CoC reste important pour que le consommateur puisse être rassuré que les biens en question portent toujours un certificat. Cependant, le certificat original devrait provenir de l'entreprise d'abattage. Cette recherche s'axe alors vers les entreprises qui touchent directement cette ressource primaire. Les entreprises interrogées possèdent déjà un certificat, ou sont sur le point de l'obtenir. Ceci garanti qu'elles aient des connaissances nécessaires pour discuter de sujet de la certification, la prise de

décision, le suivi du processus, et l'articulation des éléments pertinents à la recherche.

Les entreprises sont divisées par taille (petite, moyenne et grande), comme le définit la loi nationale russe : les entreprises petites sont classifiées par moins de 100 employées avec un chiffre d'affaires en dessous 400 millions de Roubles (environ 5 à 6 millions d'Euros en 2014) ; les entreprises de taille moyenne embauchent entre 101 et 250 fonctionnaires et produisent un chiffre d'affaires jusqu'à 1'000 millions de Roubles (14 à 15 millions d'Euros en 2014) ; les entreprises de grande taille se trouvent au dessus de ces seuils (Fédération de Russie 2007).

Puisque il n'est pas possible d'interviewer une entreprise, il fallait choisir un représentant de l'organisation capable de répondre à mes questions. Tous les individus que j'ai interviewés possédaient ainsi des connaissances nécessaires à discuter le sujet de manière utile et productive. Ils étaient des présidents-directeurs généraux (PDGs), des responsables du processus de certification, ou des chefs de production. Ces acteurs sont capable divulguer la perception de l'entreprise lors le processus de certification.

Bien que des organes transnationaux privés jouent un rôle essentiel dans ce phénomène croissant, ils ne seront pas analysés directement. Ils serviraient aider à contextualiser l'enjeu ainsi qu'à situer la chronologie historique et l'état actuel de ce régime de RTP. Nous avons recherché la perception des différences de l'offre et de la demande des entreprises privées forestières dans la prise de décision d'obtenir une certification. Les ONGs sont un élément d'analyse important du point de vue des entreprises. Des questions traitant des ONGs de certification – dont le FSC et le PEFC – sont posées à l'entreprise et non pas à l'ONG.

Comme pour les ONGs, l'État n'était pas non plus un point d'interrogation de cette recherche ; des décisions prises par des entreprises restent en dehors de la

sphère du gouvernement. Ce régime de RTP se tourne vers un système volontaire de régulation. Cependant, le rôle de l'État ne pouvait pas être entièrement oublié lors d'une telle recherche. Bien que le rôle de l'État dans l'adaptation des programmes de certificats ne sera pas directement questionné (comme dans le cas des entreprises), nous pourrions creuser cette piste du lors l'examen des entreprises. L'État ne contraigne pas les entreprises à recourir à un système de certification ; toutefois, il possède en effet des moyens de l'encourager ou de le promouvoir ; il n'est ainsi pas un élément à abandonner. La perception des actions de l'État, tant du point de vue du discours que des règles formelles du secteur, reste importante, comme l'a postulé la cinquième hypothèse.

Bornes géographiques

Comme déjà expliqué, la Russie possède plus de 20% des forêts mondiales (FAO 2012). Elle est ainsi une grande productrice de bois et des biens à base de bois. Cette recherche se délimitera géographiquement en Russie, et plus spécifiquement, il se restreindra à la Région Fédérée du nord-ouest de la Russie. Cette délimitation géographique se définit par le décret fédéral numéro 849, signé le 13 mai 2000 par le Président Vladimir Poutine (Fédération de Russie 2000). La région nord-ouest est comprise de 11 régions du territoire russe ainsi que d'environ 10% de la population et de l'aire du pays entier (Fédération de Russie 2011 ; Fédération de Russie 2013b ; Nord-Ouest Région Fédérale 2014). Ces régions sont : l'oblast de Arkhangelsk, l'oblast de Kaliningrad, la République de Karelia, la République de Komi, l'oblast de Leningradskaïa, l'oblast de Mourmansk, l'oblast de Novgorod, l'oblast de Pskov et l'oblast de Vologda, ainsi que la République Autonome de Nenetskij et la ville fédérée de Saint Petersburg (voir figure 2).

Figure 2 : Carte de la Région fédérée du nord-ouest de la Russie



Source : Official Karelia. The Official Web Portal of the Republic of Karelia, 2014 : http://gov.karelia.ru/Different/Federal/map_e.html

Selon un papier publié par le *Finnish Forest Research Institute* (Karvinen et al. 2006), la région du nord-ouest ne possède que 10% de la région forestière du pays – un pourcentage proportionnel à l’aire surface du pays – mais sa part de marché forestier est bien plus élevée que dans d’autres régions. « Although the majority of Russian forest resources are located in Siberia and the Russian Far East, the production of value-added wood products is concentrated in the European parts of the country » (Karvinen et al. 2006, 61). Selon cette étude, 27% du bois de sciage, 39% du bois contreplaqué et 60% du papier produits au pays – parmi d’autres biens à base de bois – viennent de cette région du nord-ouest (Karvinen et al. 2006). Les raisons pour laquelle cette région produit une quantité disproportionnée à sa taille s’explique par sa proximité au marché européen, la densité de la forêt (mesurée par mètre cube de bois par hectare de forêt) et des infrastructures de transport plus développées que dans d’autres régions (Karvinen et al. 2006). En outre, la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) de

certaines régions de ce territoire démontre son importance ; par exemple, elle compte 45% du PIB de la République Karelia, 39% de la Région d'Arkhangelsk, 24% de la République Komi et 16-18% des régions de Novgorod et de Leningradskaïa (Karvinen et al. 2006). Le secteur forestier contribue à 13% du PIB pour cette région entière, tandis qu'il ne contribue que 4% du PIB de la Russie (Karvinen et al. 2006). De plus, la situation géographique de la région du nord-ouest diffère de celle de la Sibérie, principalement par sa proximité avec l'Europe au lieu de celle avec la Chine. Pour ces raisons, ce mémoire se concentra uniquement sur la Région Fédérée du nord-ouest de la Russie.

Bornes chronologiques

L'analyse a porté sur la situation actuelle ; l'historique – à savoir à partir de son avènement en 1985 (Abbott et Snidal 2009) – sert à contextualiser la RTP. Ceci nous permettra de nous concentrer sur un phénomène moderne. Plus précisément, l'analyse s'est appuyée sur la gouvernance d'aujourd'hui, suite aux trois dernières décennies au cours desquelles ce phénomène a émergé. Puisque, dans le cas de la Russie, ce phénomène ne date que d'une décennie à peine, l'analyse est encore plus restreinte. Le retour historique servira à contextualiser l'état actuel, mais ne sera pas l'objet d'analyse.

Confidentialité

Avant de commencer les entretiens, nous avons garanti la confidentialité entière de la conversation. Cette confidentialité inclut le nom de l'entreprise, de l'interviewé et la ville de l'entreprise. Cette confidentialité a permis de garantir l'anonymat de l'entretien et de mettre à l'aise l'interviewé. Pour les mêmes raisons, le lieu de l'entretien a été également tût. Souvent en effet, une petite ville abrite une industrie forestière sur laquelle elle dépende seulement sur quelques entreprises. Divulguer ces endroits risquait ainsi de dévoiler l'identité de l'entreprise en question. Cette confidentialité garantit qu'aucun recours ou ennuis ne surviennent à l'entreprise.

Résultats et analyses

Les données, qui ont été récoltées lors des entretiens, ont produit des résultats permettant une analyse des hypothèses. Le but est ainsi de répondre à la question de recherche par sa division en hypothèses. Ce chapitre comprendra deux parties. Premièrement, chaque groupe, dont les entreprises de taille petite, moyenne et grande, sera analysé de manière indépendante. Deuxièmement, ces résultats initiaux seront intégrés afin d'essayer de retirer quelques conclusions générales sur la situation de la régulation transnationale privée de l'industrie forestière dans le nord-ouest de la Russie.

Petites entreprises

Les petites entreprises créent le premier groupe à analyser. Pour rappel, les petites entreprises sont classifiées par moins de 100 employées avec un chiffre d'affaires en dessous 400 millions de Roubles (environ 5 à 6 millions d'Euros en décembre 2014) selon la loi nationale de la Russie (Fédération de Russie 2007). Deux firmes petites ont été interrogées pour la récolte de données. Les entretiens de style semi-directifs ont permis une discussion guidée en ce qui concerne des questions de la RTP de la perception de ces entreprises.

Demande

La première colonne de résultats vient du côté de la demande ; dans cette colonne, la demande se divise entre les facteurs de demande du marché et ceux de la demande extérieurs aux lois du marché, chacun ayant ses propres spécificités. La demande du marché reste le domaine analytique classique de la recherche sur la RTP. Ce mémoire a proposé deux éléments de demande du marché ; le premier se concentre sur la demande des consommateurs. Cette première hypothèse se

formule comme suit : *les entreprises forestières perçoivent une demande des consommateurs individuels qui encouragent la poursuite de certification*. La deuxième hypothèse suggère une demande des parties intermédiaires et se formule de la manière suivante : *des entreprises intermédiaires, dont celles dans la chaîne de production, créent une demande pour du bois certifié*. Pour ces deux hypothèses, la demande s'est scissionnée des acteurs domestiques de ceux à l'extérieur du pays.

La première hypothèse constate que la demande des consommateurs extra étatiques est très présente tandis que celle des consommateurs domestiques n'est que marginale. Les deux petites entreprises n'ont pas cité la demande des consommateurs, soit domestiques, soit étrangers, comme un facteur dans la prise de décision de poursuivre un chemin de certification. Ces firmes forestières n'ont pas perçu qu'il existe une demande des consommateurs des produits finaux et qui n'a pas ainsi joué un rôle dans leur changement de comportement. En réponse d'une question portant de la demande, une entreprise a répondu, « La demande pour ces produits vient plus des grandes entreprises que des individus. La plupart de gens connaissent ces produits...seulement grâce à l'information sur l'emballage. »¹ Il n'y a pas de division entre les consommateurs domestiques et les consommateurs étrangers. Cette gouvernance n'est pas gérée par des consommateurs, selon ces entreprises. De ce fait, l'hypothèse 1A n'est pas confirmée : les petites entreprises ne voient donc pas une demande des consommateurs extra étatiques. Cependant, l'hypothèse 1B est confirmée : comme spéculée, la demande des consommateurs domestiques ne joue pas un rôle dans la prise de décision pour obtenir une certification.

La deuxième hypothèse – H2A et H2B – a proposé une perception de demande des entreprises intermédiaires, en mettant une demande forte sur des entreprises étrangères ainsi qu'une demande moyenne sur des entreprises domestiques. Nous

¹ «Спрос на данную продукцию больше от крупных предприятий, нежели от частных лиц, большинство людей знакомы с продукцией...только из информации на упаковке.»

voions une perception d'une demande forte des firmes intermédiaires, selon les réponses de ces petites entreprises. Cette demande est particulièrement prononcée pour des entreprises intermédiaires étrangères. Ces entreprises d'abattage, qui vendent leurs produits principalement directement aux firmes intermédiaires, ressentent fortement les besoins de ce dernier. Une entreprise a expliqué que : « Aujourd'hui, les entreprises étrangères ne sont pas prêtes de payer...Elles veulent qu'il [le bois] soit certifié, mais de payer plus, elles n'en veulent pas...Elles veulent des forêts certifiées, mais elles ne veulent pas payer plus cher. »² Cette entreprise a évoqué plusieurs pays européens, y compris la Finlande, la Suède, et l'Allemagne comme des consommateurs principaux de ces biens. Comme précédemment cité, « La demande pour ces produits vient plus des grandes entreprises [...] »³ Lors de cet entretien, le répondant a cité plusieurs grandes marques étrangères par leurs noms et a dit que, « La demande de la production selon les données de 2014 vient des entreprises étrangères qui ont des certifications du FSC. Les entreprises russes de production ne sont pas intéressées aux produits certifiés. »⁴ Ces deux petites entreprises ont décrit la demande explicite des entreprises intermédiaires étrangères. Celle-ci est la provocation principale du côté de demande qui encourage une entreprise à prendre la décision de chercher une certification. Pour ces entreprises, l'hypothèse 2A est confirmée ; la demande des entreprises étrangères joue un rôle fort dans la gouvernance de ces firmes forestières. Cependant, l'hypothèse 2B, qui prend en compte des entreprises intermédiaires russes, ne peut pas être validée pour ces cas spécifiques.

Encore deux hypothèses de la demande qui se trouvent en dehors de la sphère économique du marché ont été postulées. En premier, il se peut qu'*il existe une perception de demande des gouvernements externes* pour des biens certifiés. Cela veut dire que ces entreprises ressentent des désirs d'autres nations États qui

² «Сегодня иностранные компании не готовы платить за то, что у тебя не сертифицировано, платить большие деньги. Они хотят, чтобы он был сертифицирован, но платить больше за это они не хотят.»

³ «Спрос на данную продукцию больше от крупных предприятий.»

⁴ «Спрос на продукцию по данным продаж за 2014 год: все зарубежные предприятия, имеющие сертификаты FSC, Российские предприятия не имеют принципиального интереса только к сертифицированной продукции.»

guident leurs actions et comportements. Notamment, cela pourrait inclure des nouvelles lois et régulations qui nécessitent un certain seuil de standards dans lesquels les exigences des organes de certification sont respectées et garanties. Cependant, pour ces petites entreprises, la demande des gouvernements externes n'est pas apparue. « Des conditions ont été acceptées par nous sans aucune pression d'aucun côté, on respectait toutes ces conditions avant. »⁵ Toute association avec l'Europe, comme nous avons déjà vu, est liée aux acheteurs des produits bruts, dont des entreprises intermédiaires. L'hypothèse trois n'est pas confirmée.

La deuxième hypothèse qui traite la demande en dehors du marché – dont l'hypothèse quatre – constate que des manifestations ou d'autres actions politiques créent une demande pour du bois certifié. Ces actions peuvent inclure des manifestations directes contre une entreprise, des actions générales environnementales, comme des manifestations dans la rue pour la protection de l'environnement ou bien des boycotts. Cependant, ces deux petites entreprises n'en ont rien ressenti et ainsi n'ont pas perçu une demande en dehors de celle du marché. Une petite entreprise précise qu'elle n'a été concernée par aucune manifestation. En réponse à ce fil de questionnaire, le chef dit que, « Non, nous n'avons été impliqués dans aucune [action politique]. »⁶ Pour ces petites entreprises, nous ne pouvons ainsi pas confirmer l'hypothèse quatre dans laquelle elle a proposé qu'il y ait une perception de demande des actions sociales et politiques contre l'entreprise ou l'industrie.

Offre

La deuxième colonne d'hypothèses s'intéresse aux éléments structurels empêchant ou facilitant l'adoption d'un programme de certification, comme perçus par les

⁵ «Условия приняты нами без какого-либо давления с чьей-либо стороны, практически все соблюдались нами и ранее.»

⁶ «Нет, мы не участвовали ни в каких [протестных акциях].»

entreprises d'abattage. L'hypothèse cinq a permis de constater que les coûts, soit fiscaux, soit d'effort trop élevés entravent l'implémentation à un programme de régulation privée. Ces coûts viennent sous plusieurs formes ; il y a des frais initiaux requis par l'ONG en question afin d'avoir des droits de faire partie au programme, des frais annuels de maintenir le partenariat et de financier les audits, ainsi que des coûts d'effort et monétaire nécessaire de mettre en place des prérequis. Ces coûts peuvent être bien élevés, voire un obstacle à surmonter. Bien que toutes les entreprises interrogées possèdent ou sont sur le chemin d'obtenir une certification, ces problèmes peuvent être relevés.

La recherche indique que les coûts fiscaux reviennent le plus souvent aux réponses concernant la difficulté d'implémenter un programme de certification. Une entreprise a expliqué que,

Des grandes entreprises veulent maintenir leurs images, si l'on peut dire, c'est pourquoi elles ont des ressources pour implémenter toutes les conditions du FSC, pourtant, il ne faut pas oublier que la gestion de l'industrie forestière coûte chère et ce ne sont pas toutes les entreprises petites et moyennes qui peuvent s'engager.⁷

Bien que cette entreprise ait déjà obtenue un certificat du FSC, le répondant relève des difficultés faces aux petites entreprises. Une autre entreprise explique que : « Nous n'avons pas trop besoin de ce certification. Pourquoi ? Parce que il faut payer, mais quels effets économiques cela ferait ? Moi, je ne comprends pas. »⁸ Pour ces petites entreprises, les frais monétaires afin d'obtenir une certification peuvent fortement empêcher ou créer de la résistance à la poursuite d'un chemin de certification.

⁷ «Крупные предприятия заинтересованы в поддержании своего имиджа, если так можно выразиться, поэтому имеют средства для выполнения всех требований FSC, однако не стоит забывать, что ведение лесного хозяйства требует больших затрат, которые не все предприятия малого и среднего бизнеса могут себе позволить.»

⁸ «Нам наверно не очень сильно нужен сегодня этот сертификат. Почему? Потому что деньги мы затратим, а какой от этого экономический эффект? Мне не совсем понятно».

Cependant, il ne semble pas que des efforts nécessaires se dévoilent en tant qu'obstacles. Ces firmes ont déjà les moyens d'implémenter physiquement des demandes requises par des organes de certification.

En principe, il ne nous faut rien changer. Chez nous, on a tout. Pourquoi ? Je discutais avec eux [une entreprise accréditée pour faire des certifications] et je leur ai dit, 'On n'a pas trop besoin de ce certificat [...]' Il ne me faut aucunes ressources pour obtenir ce certificat. En principe, tout ce que les experts exigent, on a tout. Nous sommes au même niveau que des compagnies en Europe, en Finlande.⁹

Des ressources dans ce cas réfèrent aux obligations de changement de comportement chez des entreprises forestières. Cette entreprise explique qu'il y a la démarche à faire, mais celle-ci n'est pas un obstacle insurmontable. Il ne faut que de l'argent et de payer des experts. Une autre compagnie met en avant que,

Avec le certificat, la tenue des dossiers, des registres du bois vendu par celui qui possède le certificat, les documents supplémentaires (l'utilisation de la marque déposée de FSC), ont été un peu changés. Il nous faut une approche plus sérieuse aux vêtements spécifiques, au premier secours, aux ardoises d'information. On communiquait toujours avec la population locale (l'administration du village), et cela ne dépend pas de l'obtention du certificat. Et on continue, en ce moment, à travailler avec les parties qui n'ont pas de certificat.¹⁰

⁹ «В принципе особо ничего менять не надо. У нас все есть. Почему? Мы с...группой участвовали и я с ними общался, и я им говорю: Нам не сильно этот сертификат нужен...! Мне чтобы получить этот сертификат никаких затрат не нужно. В принципе то, что требует эксперты, у нас все есть. У нас все примерно на уровне таких же компаний, как в Европе, Финляндии.»

¹⁰ «С получением сертификата немного изменилось ведение документации, учет древесины, продаваемой держателям сертификата, сопроводительные документы (использование товарного знака FSC). Более серьезный подход к спецодежде, аптечкам, информационным щитамС местным населением (администрациями городских поселений) велась всегда работа,

Ces deux petites entreprises n'ont pas été soumises à beaucoup d'exigences des organes de certification. Ces coûts d'efforts n'ont ainsi pas créés des obstacles afin d'obtenir les droits d'afficher des labels de certification sur des produits. Nous pouvons ensuite confirmer que les coûts monétaires nécessaires pour obtenir une certification peuvent entraver ces petites entreprises dans la poursuite d'un chemin de régulation privée, tandis que des coûts d'efforts ne sont pas trop élevés, voire ne sont pas des barrières.

Ensuite, nous avons postulé une hypothèse dans laquelle l'État russe apparaît en tant qu'acteur dans cet enjeu. Bien que l'État n'oblige pas l'adaptation d'un programme de certification, il peut créer un cadre, voire une structure, à laquelle les compagnies peuvent se gérer. À la base, l'État accord le droit aux entreprises d'obtenir une certification si elles en ont envie. Au-delà, le gouvernement peut créer des régulations dans lesquelles l'implémentation d'un programme de certification facilite le bon respect de ces règles. De plus, par le discours, l'État peut encourager sa bonne adaptation même dans l'absence d'une obligation. Cette hypothèse constate ainsi que les entreprises perçoivent une structure créée par l'État autour laquelle les programmes de certification sont encouragés. Uniquement la régulation étatique s'est dévoilée en tant que facteur dans la prise de décision de procéder sur le chemin de certification. Même si les discours encourageants existent, les compagnies forestières ne les ont pas évoqués.

Dans le secteur forestier en Russie, la réorganisation se passe, les lois de la gestion du secteur forestier et la base législative changent. C'est pourquoi un grand nombre d'entreprises forestières se dirigent aujourd'hui vers des politiques modernes de cette question [de certificats].¹¹

вне зависимости от получения сертификата, и ведется на данный момент на участках, которые не имеют сертификата.»

¹¹ «В лесном хозяйстве в России в последние годы происходят реорганизации, изменяются правила ведения лесного хозяйства, законодательная база, в связи с этим многие крупные предприятия лесопромышленного комплекса стремятся к современной политике по данному вопросу.»

La réponse à ce fil d'interrogation démontre que les politiques russes créent un cadre dans lequel la certification peut alléger des incertitudes et développer de la stabilité ; bien que les entreprises ne perçoivent pas l'encouragement explicite de la part du gouvernement, le cadre légal – tant du point de vue de la légalité à l'incertitude – met en place les conditions nécessaires afin de permettre la croissance de la régulation privée. Nous pouvons ainsi confirmer l'hypothèse six.

Finalement, la structure élaborée par des organes de certification peut jouer un rôle dans l'implémentation de ce régime de régulation privée. Ceci est un élément au-dessus celui des coûts demandés par les ONGs. Nous entendons ici par 'structure' surtout le comportement de l'ONG et son interaction avec l'entreprise en question. Au-delà des coûts, l'ONG devrait créer une situation qui facilite la gouvernance. La coopération et la disponibilité sont deux éléments que plusieurs chercheurs ont distingués dans cette arène de RTP. Au-delà, l'hypothèse constate que les entreprises ne peuvent pas sentir une perte de souveraineté dans le quotidien. Une entreprise explique qu'il existe un rapport facile et pas trop contraignant avec l'ONG de certification. « La communication de notre entreprise avec des organes de certification se passe par l'aide d'échange d'information sur l'internet, par des moyens de correspondance de e-mail et par des consultations téléphoniques des auditeurs. En général, c'est une relation mutuellement avantageuse. »¹² L'autre entreprise n'a pas beaucoup de contact avec les organes de certification. Ces petites compagnies expliquent qu'il y a une facilité à communiquer avec des organes de certification dans le cas où il est nécessaire ; en général, ceci est perçu de manière positive et coopérative sans être trop contraignante. Cependant, ces entreprises n'ont pas souligné l'importance essentielle d'avoir une bonne coopération avec ces ONGs. Elle s'est relevée comme importante, mais non pas un obstacle. Nous pouvons ainsi vérifier en partie cette hypothèse.

¹² «Связи нашего предприятия с органами по сертификации происходят с помощью обмена информацией в сети «Интернет» , посредством переписки по электронной почте, консультации от аудиторов можно получить по телефону. В целом, сотрудничество взаимовыгодное.»

Analyse

Ces petites entreprises évoquent un nombre de caractéristiques intéressantes et révélatrices uniques à la situation de ce coin du monde. Comme les résultats nous montrent, les entreprises ne ressentissent ni une demande des consommateurs internes, ni des consommateurs externes. Il existe plusieurs étapes entre la récolte et la certification du bois et des produits finaux, achetés aux magasins par les consommateurs ; il y a ainsi un grand écart entre un produit final et ses origines. Une entreprise d'abattage ne ressent pas la demande des acteurs bien loin d'elle dans la chaîne de production, tels que les des consommateurs. Elle ressent le plus fortement la demande de l'entreprise suivante auquel le bois est vendu. Il se peut qu'une entreprise qui produit un bien certifié et qui nécessite moins de transformations, comme des bananes par exemple, ressente plus de demande directe des consommateurs. Puisque il y a moins d'étapes entre la récolte et la consommation, il se peut qu'une demande des consommateurs se relève. Cependant, une autre étude devrait être effectuée afin d'analyser cette conception pour un produit ayant moins d'étapes dans la chaîne de production.

Nous ne pouvons ainsi que confirmer qu'il y a la perception d'une demande des entreprises intermédiaires étrangères envers les petites entreprises. Ces petites entreprises vendent principalement leurs produits aux entreprises étrangères, c'est donc pourquoi elles ne ressentent pas les entreprises domestiques. Les entreprises intermédiaires créent une demande qui est transférée aux entreprises d'abattage. Il est possible qu'une petite entreprise russe qui vend du bois à une entreprise intermédiaire russe ressentirait une telle demande.

Les deux autres hypothèses de demandes n'ont pas pu être confirmées pour le cas des petites entreprises dans le nord-ouest de la Russie. Bien que les gouvernements étrangers implémentent des nouvelles lois et régulations pour lesquelles la certification est un moyen d'adhérer, ces entreprises ne les ressentent pas. Ces lois

sont adressées principalement aux acheteurs du bois brut et non pas aux entreprises d'abattage. Une compagnie d'importation du bois russe est donc directement concernée ; afin de respecter des nouvelles régulations nationales, elle demande ainsi du bois certifié. Ce besoin en provenance de cette firme est transféré à l'entreprise d'abattage. La compagnie de récolte du bois perçoit donc la demande de l'intermédiaire et non pas du gouvernement externe.

Les manifestations et d'autres actions politiques ne sont pas non plus apparues sur le radar des petites entreprises comme dans d'autres pays. Il se peut que ces actions politiques, mêmes si elles existent, soient toujours trop petites ou ne soient pas assez fréquentes pour créer une perception de demande chez ces entreprises. Si ce courant continue à s'accroître chaque année, nous pouvons envisager que ces entreprises percevraient cette demande, mais nous ne pouvons pas le confirmer aujourd'hui.

Du côté de la structure, les coûts monétaires, dont les frais d'implémentation et d'audits, sont les obstacles les plus grands pour ces petites entreprises. Des frais minimums et continuels pèsent sur ces entreprises qui ont des marges déjà étroites. De plus, les acheteurs du bois créent une demande pour ces produits, comme nous avons déjà vu, mais ils ne sont pas forcément prêts de payer plus cher. Ces firmes n'ont pas évoqué des coûts d'implémentation, de temps et d'effort en tant que problèmes ou obstacles. Il n'y avait pas trop de mandats et l'implémentation n'a pas considérablement réduit le revenu de l'entreprise.

L'État russe a développé une structure dans laquelle la régulation privée peut se déployer. Le changement régulier des règles et la privatisation ont ouvert un cadre où se trouve la RTP. Les entreprises, par un alignement à un programme de certification, peuvent plus facilement avoir une assurance de se comporter de manière légale. Cet élément n'a été évoqué qu'en partie et était moins fort que des coûts et la demande des entreprises intermédiaires.

En général, un bon rapport entre les firmes et les ONGs existe sans grandes barrières. Cette coopération se développe de manière naturelle et n'a pas été un point de contention. Il est ainsi difficile de confirmer l'importance de cette relation parce que les entreprises n'ont ressenti ni un comportement très proactif ni de grands obstacles. Nous pouvons imaginer un cas dans lequel des grands obstacles apparaissent qui empêchent ou entravent la gestion des entreprises. Par exemple, s'il n'est pas possible de contacter l'ONG ou que l'ONG est trop présente dans le quotidien, des problèmes pourraient se dévoiler. Pour le moment, puisque il n'y en a pas, une bonne relation coopérative et relativement neutre se maintient.

Moyennes entreprises

Les moyennes entreprises possèdent des caractéristiques similaires aux petites entreprises. Elles ont entre 101 et 250 employés et un chiffre d'affaire allant jusqu'à un milliard de Roubles. Sous divers aspects, elles perçoivent l'industrie forestière de la même manière que les petites entreprises.

Demande

En réponse à la première hypothèse, ni les consommateurs externes ni les consommateurs internes ont été évoqués en tant qu'origine de demande de bois certifiés. Le PDG d'une moyenne entreprise témoigne ainsi : « Maintenant, certaines entreprises qui achètent du bois payent plus pour le bois qui est certifié. C'est pourquoi on voulait faire cette certification et on a commencé à le faire. »¹³ Il poursuit en expliquant que la demande vient des entreprises russes exportatrices de biens, ainsi que des entreprises européennes. « D'abord, ce sont des entreprises de production qui exportent [des produits]. Ces firmes russes comme [noms supprimés]...et toutes les entreprises maintenant, mêmes des entreprises

¹³ «Сейчас некоторые фирмы, которые покупают лес, они платят дороже за лес, который сертифицирован. Поэтому, в этом плане мы хотели делать сертификат и начинали делать.»

finlandaises, elles veulent que ça [le bois] soit certifiées... »¹⁴ En nous basant sur cette idée des consommateurs, nous pouvons affirmer que le répondant a invalidé l'hypothèse 1A et a confirmé l'hypothèse 1B. En effet, les consommateurs externes n'exigent pas une demande de biens à base de bois certifiés et, comme nous l'avions anticipé, les consommateurs internes n'ont rien exigés non plus.

En affirmant cela, ce chef d'entreprise dévoile que la demande vient principalement des entreprises intermédiaires. Ces entreprises d'abattage sont sensibles à une demande des firmes intermédiaires étrangères et domestiques. Le témoignage recueilli auprès d'une autre moyenne entreprise vient à compléter cette idée : « Il y avait un appel des clients que le bois soit certifié pour l'Europe et d'autres pays. »¹⁵ Cependant, il explique que son bois brut reste presque entièrement dans sa région.

Les rondins restent presque entièrement en Karelia. On en vend seulement un peu en Europe... Chez nous, il y a des usines à papier en boulot, ce sont des usines individuelles qui se trouvent loin de nous. Alors le boulot va en Finlande.¹⁶

Ce chef d'entreprise reconnaît ainsi la demande européenne quand bien même ses produits bruts sont presque uniquement vendus dans sa région.

Ces moyennes entreprises ont souvent deux marchés; celui interne au pays et celui européen. Les entreprises qui achètent du bois brut souhaitent d'avoir des certifications au point d'origine du bien. En contraste avec les petites entreprises, les moyennes firmes ont un marché plus étendu ; elles peuvent vendre du bois à

¹⁴ «Во-первых, это те фирмы-производители, которые дальше отправляют [товар] на экспорт. Это российские фирмы, например, [noms supprimés] это и...то есть все сейчас фирмы, даже финские фирмы, они хотят ... чтобы был сертификат...»

¹⁵ «Это бы, как бы, призыв покупателей, что нужна сертифицированная древесина в Европу, другие страны, вот.»

¹⁶ «Как раз таки круглые лесоматериалы практически полностью оседают в Карелии. В европу продаем только небольшую часть... У нас, наши целлюлозобумажные заводы на березу, ну, там единичные заводы работают, и они в отдалении от нас находятся. Поэтому береза идет на финляндию.»

plus de consommateurs, voire à plusieurs entreprises intermédiaires, contrairement aux petites entreprises. Par conséquent, cela leur permet de percevoir la demande d'acteurs différents qu'ils proviennent du marché interne ou européen. Ces résultats confirment l'hypothèse 2A et 2B qui constate qu'une demande vient des entreprises intermédiaires domestiques et internationales.

Les deux hypothèses concernant la demande à l'extérieur du marché économique n'ont pas pu être confirmées. Les entreprises russes d'abattage ne semblent pas à ressentir aucune pression des gouvernements européens ou autres, malgré l'ajustement des lois nationales des États et de l'UE qui a créé un cadre dans lequel la RTP du bois est encouragée et demandée. Lorsque nous avons posé la question si des gouvernements d'autres États que la Russie ont joué un rôle dans cette prise de décision, une moyenne entreprise nous a répondu, « Non. Ce sont des entreprises finlandaises qui achètent nos forêts, ils veulent qu'on ait un certificat. »¹⁷ Même si des gouvernements externes ont augmenté la demande de biens certifiés par des moyens juridiques et des discours encourageants, les entreprises russes à l'origine des certifications n'en ont rien senti et ont pris la décision elles-mêmes de leur plein gré. En réponse à cette même question, une autre moyenne entreprise affirme que : « Il n'y avait aucune influence de l'extérieur. C'était notre décision volontaire. »¹⁸ Notre témoin poursuit : « L'Europe a dit que là-bas, ils n'achèteraient que le bois légalement récolté. Il n'a que 2 ans [la nouvelle loi]. Cette année ça fera 2 ans. Et on a le certificat depuis 5 ans déjà. »¹⁹ Ces changements de lois en Europe n'ont pas affecté le choix de ces moyennes entreprises d'obtenir une certification ; elles l'avaient déjà faites précédemment. Nous ne pouvons donc pas valider l'hypothèse 3.

Dans le même sens, les manifestations et les actions politiques n'ont joué aucun rôle dans la recherche d'une certification. L'importance croissante des

¹⁷ «Нет, финские фирмы, которые покупают у нас круглый лес, они хотели бы, чтобы у нас был сертификат.»

¹⁸ «Нет, никто не влияет. Это было наше добровольное решение.»

¹⁹ «Европа там сказала, что будет только там покупать легально заготовленный лес. Ему всего 2 года. В этом году будет 2. А у нас уже сертификату 5 лет.»

manifestations écologiques en Russie ainsi que celles d'autres pays nous ont fait supposer que ceci pourrait être un facteur important. En effet, les recherches dans d'autres pays ont démontré que les manifestations peuvent avoir des effets non négligeables sur le comportement des entreprises. Cependant, ces entreprises que nous avons investigués semblent avoir été insensible à ces pressions. « Qu'il y avait une manifestation ? Non, on en a rien entendu. Nos ventes n'ont pas diminué. On n'a pas eu de problèmes à cause de ça. »²⁰ Cette entreprise n'avait même pas entendu que des manifestations se sont passées ; elle n'a pas été ainsi influencée par ces évènements. L'autre moyenne entreprise développe en plus de détails :

Non. On en a déjà eu avant [des manifestations]...on a eu un deuxième [certificat] cette année. L'année passée, on a réussi le deuxième audit...Cette année, cela fera 5 ans [qu'on est certifié] et il y a deux ans, il y avait une manifestation.²¹

Ces réponses démontrent que les manifestations n'ont eu aucun effet sur le comportement de ces moyennes entreprises. L'hypothèse quatre n'est ainsi pas confirmée.

Offre

La première hypothèse de la colonne structurelle suit une logique pareille à celle des petites entreprises. Les coûts ont été évoqués comme l'élément le plus important de ce fil d'interrogation.

En principe, oui. Il faut les documents et la bureaucratie. On a besoin de l'argent pour l'avoir. Il nous en faut, c'est un problème [l'argent]. Si je

²⁰ «А что, был какой-то протест? Мы не слышали. Мы не слышали, у нас меньше леса не стали покупать, каких-то проблем из-а этого не возникло.»

²¹ «Нет. У нас раньше [чем протеста, манифеста], говорю, у нас уже сертификату мы уже второй, в этом году. Мы в прошлом году проходили повторный аудит. 5 лет в этом году, а манифесту всего 2 [года].»

vends des produits, qu'ils soient certifiés ou pas, s'ils coûtent la même chose, pourquoi dépenserais-je pour un certificat ? Si je sais que ce produit est plus cher, donc il est logique et je suis intéressé de payer un certificat de ma poche.²²

Les coûts directs, surtout les coûts monétaires de certification et d'audit, ainsi que les coûts administratifs, créent des blocages et de la résistance parmi ces moyennes entreprises. Cependant, il n'est pas apparent que des changements physiques ont joué un rôle chez ces entreprises dans leurs fonctionnements quotidiens.

Jusqu'à aujourd'hui on utilisait les équipements européens d'exploiter [les forêts]. On fait un travail compréhensif, et de ce point de vu, on respecte toutes les exigences forestières. Il est possible qu'il faille laisser plus d'arbres enracinés, [respecter] des biotopes, etc., mais ces jours, on est prêt [de faire la certification]. C'est mieux pour nous si on laisse ce type de bois et on n'en coupe pas.²³

Ces entreprises suivent déjà les lignes directrices du FSC ou du PEFC et les lois de l'État. Elles ont les permis nécessaires et respectent la législation nationale. Par conséquent, il ne leur est pas fortement nécessaire de changer leur politique entrepreneuriale afin d'obtenir cette certification. Elles n'ont ainsi pas énormément à changer en ce qui concerne leur comportement afin d'obtenir une certification. L'autre moyenne entreprise nous raconte :

²² «В принципе, да. Нужны документы, бюрократия. Нужны деньги для того, чтобы провести [это]. Это проблема, нужно как бы взять. Если я продаю продукцию и хоть она сертифицирована, хоть она не сертифицирована, но стоит одинаковую сумму, с какой стати я буду дополнительно тратить деньги на сертификацию. Если я буду знать, что эта продукция дороже, тогда у меня есть смысл и интерес провести сертификацию за свой счет.»

²³ «Так как на сегодняшний день мы заготавливаем европейской техникой ... работаем в комплексе, поэтому с этой точки зрения мы и так выполняем все сельскохозяйственные требования. Возможно, что нужно будет больше древесины оставлять на корню, различных биотопов и так далее, но это на сегодняшний день, мы к этому готовы. Это лучше для нас, если мы будем оставлять такую древесину, как бы не пилить ее.»

En comparaison avec ce que c'était au début, bien sûr, quelques procédures ont dû être changées, mais ce n'était pas beaucoup. Cela a pris du temps, de s'enregistrer, de décrire et de tout mettre sur papier. Tout était au point et ils [l'organisation de certification] ont pris les documents. Il y avait un peu à faire, mais ce n'était pas fondamental. En principe, tout s'est fait comme il se doit. Et la structure n'a pas été affectée... Il y avait un peu à manœuvrer, mais pas partout. Il y a quelques paramètres rigides [à respecter], mais rien de difficile et c'est tout.²⁴

Il conclue en disant que la, « Bureaucratie, oui. On a une pile de papiers supplémentaire à remplir pour nous conformer aux standards. »²⁵ Les contraintes imposées par le processus de certification sont principalement des coûts monétaires et du travail administratif. Ces contraintes n'ont pas fortement affectées la marge de manœuvre de ces entreprises. Les moyennes entreprises ont certes plus de capacités – de revenus et de personnel – que les petites entreprises, cependant les efforts nécessaires à produire restent un facteur de pression important.

Ces deux moyennes entreprises n'ont pas élucidé l'importance du rôle du gouvernement domestique dans le changement de comportement des entreprises vers un système de régulation privée.

Le gouvernement russe dit qu'il [le certificat] est volontaire ; si vous le voulez, prenez le, si vous ne le voulez pas, ne le prenez pas. Il n'est pas

²⁴ «Ну, по сравнению с тем, что было изначально, конечно, кое-какие процедуры пришлось поменять, но не так чтобы там очень значительно. Скорее больше заняло времени, что их нужно было прописать, описать, положить на бумагу. Все это делалось и так, но потребовалось это задокументировать. Ну там были мелочи какие-то. Но это не принципиально. В принципе, все и так делалось так, как надо. На структуру это никак, никаким образом вообще не повлияло...Есть как бы какие-то вещи какой-то маневр сделать, но не везде. Есть какие-то несколько параметров жестких, которые вообще никак, только так, и все.»

²⁵ «Бюрократический момент, ну, да. у нас дополнительная куча бумаг, которая требуется для того чтобы соответствовать данному стандарту.»

obligatoire. Si vous pouvez fonctionner, vivre et vendre vos produits sans certificat, faites le sans certificat.²⁶

Puisque le concept de la RTP se distingue à la base de la gouvernance des gouvernements, ces décisions prises concernant la certification tombent en dehors de la sphère du gouvernement étatique. Bien que le gouvernement russe a une rhétorique encourageant officiellement une coopération avec des programmes de certification, comme nous l'avons vu par exemple sur leur site web, ces politiques n'ont pas atteint l'attention des moyennes entreprises. De plus, en discutant avec ces entreprises, nous avons pu nous rendre compte que, dans la pratique, le gouvernement n'encourage pas véritablement un recours aux certifications. Néanmoins, il a mis en place un cadre légal afin que les entreprises désirant d'être certifiées puissent l'obtenir. Pour résumé, les entreprises ne perçoivent pas un discours explicitement encourageant de la part de l'État, cependant son rôle reste essentiel dans la poursuite de la RTP du bois. Nous confirmons ainsi l'hypothèse 6.

Finalement, nous pouvons noter que la relation entre les organismes de certification et les moyennes entreprises ne s'établit pas sur un rapport négatif. Cette interaction n'entrave ainsi pas l'inclination des entreprises souhaitant être certifiées. Les organismes de certification ne s'immiscent pas dans les activités quotidiennes des firmes. De plus, elles sont facilement à disposition si des questions ou des problèmes émergent.

C'est une bonne relation. Oui, s'il y a des questions directes, on leur demande et ils nous répondent immédiatement...peut être deux fois par

²⁶ «Ну, российское государство говорит о том, что это добровольный порядок, хотите - получайте, хотите – не получайте, это необязательно. То есть если вы можете существовать, жить, продавать свою продукцию без сертификата, то и продавайте без сертификата.»

mois...on sait qui on peut contacter et on a même leurs numéros privés pour les appeler immédiatement...C'est une bonne relation.²⁷

Cette firme perçoit donc un bon rapport avec l'organisme de certification et, dans l'ensemble, les entreprises voient cette relation de manière relativement positive. Cependant, il est difficile de saisir à quel point une mauvaise coopération entraverait l'implémentation d'un programme de certification, ou à quel moment une détérioration de la relation produirait des problèmes. Par conséquent, nous ne pouvons que confirmer partiellement cette dernière hypothèse.

Analyse

Une analyse de ces résultats dévoile de nombreuses caractéristiques intéressantes chez les moyennes entreprises d'abattage russes. Premièrement, comme pour les petites entreprises, aucune demande des consommateurs, qu'elle provienne des pays étrangers ou du marché domestique, ne s'est relevée. Il est rare qu'un consommateur à la fin de la chaîne de production procure un produit en bois en provenance directe d'une entreprise d'abattage. Les arbres à l'origine de la certification ont subi plusieurs transformations avant d'arriver au consommateur. Cette chaîne d'approvisionnement est une raison potentielle pour laquelle les entreprises d'abattage ne ressentent pas une demande des consommateurs.

La demande provient donc principalement des entreprises intermédiaires ; ce sont elles qui achètent, transforment et revendent des biens à base de bois. Elles sont au point de vente des entreprises d'abattage et le lien le plus proche dans la chaîne de production. Ce sont elles qui sont à l'origine de la demande perçue par les entreprises d'abattage. Cette demande vient tout autant des firmes intermédiaires européennes que celles domestiques.

²⁷ «Ну общаемся. Да, если сеть какие-то вопросы непосредственно, мы им задаем, они нам отвечают сразу же...может раз в 2 месяца...мы знаем, к кому может обратиться и даже есть личный номер телефона, кому мы можем позвонить непосредственно...Хорошие отношения связывают.»

A l'heure actuelle, ces entreprises n'ont ressenti de pression ni des gouvernements externes, ni des manifestations ou d'autres actions politiques. La demande potentielle provoquée par des gouvernements d'autres États n'a pas d'effet sur le comportement des producteurs du bois, alors qu'elle affecte l'achat de ces produits par les entreprises intermédiaires. De plus, jusqu'à présent, les manifestations n'ont pas été perçues comme un levier assez fort capable d'influer sur les choix des entreprises. Nous pouvons imaginer qu'une croissance des actions politiques concernant la gestion des forêts en Russie pourrait venir à jouer un rôle dans le changement de comportement des entreprises.

Comme nous l'avons présumé, les coûts monétaires, ainsi que les démarches nécessaires à l'obtention d'une certification, mettent un frein sur ce désir quand bien même ces moyennes entreprises sont enclines à entamer le processus. Des PME n'ont pas la possibilité de dédier d'importantes ressources financières, ni du personnel, pour le suivi du processus de certification ainsi que pour son entretien. Bien que des moyennes entreprises possèdent une plus grande capacité que les petites, ces coûts sont bien présents. Il se peut qu'une augmentation trop rapide des coûts et des exigences nécessaires afin d'avoir le droit d'afficher une étiquette de certification impliquerait la disparation ou la diminution des programmes de certification chez les PME.

En ce moment, la mobilisation du gouvernement russe sur ce dossier n'est pas suffisante afin d'avoir un effet sur la volonté des moyennes entreprises d'être certifiées. Les discours n'ont eu aucun effet sur celles qui ont décidé de modifier leur régime interne. Il serait sûrement nécessaire que le gouvernement accroisse son engagement envers les certifications pour que des moyennes entreprises ressentent son soutien et prennent conscience de l'intérêt à être certifiées. Nous avons néanmoins noté que le cadre législatif du secteur forestier en Russie permet ce processus si une entreprise l'estime utile.

Quant à la coopération avec les organismes de certification, elle est certes généralement perçue de manière positive mais ceci ne nous semble pas être un facteur qui, pour le moment, entrave ou encourage la décision des entreprises de vouloir une étiquette de gestion durable des forêts. Cependant, il se peut qu'une mauvaise relation entre une moyenne entreprise et un organe de certification pourrait empêcher cette symbiose.

Grandes entreprises

Les grandes entreprises ayant un statut particulier et une forte capacité économique et de personnel, sont attendues de répondre de manière différente que des PME. Nous avons postulé que ces différences seraient particulièrement dévoilées au sein des hypothèses sur le plan de l'offre, voire la structure.

Demande

La demande des consommateurs à la fin de la chaîne de production n'a toujours jamais été énoncée en tant que facteur principal dans la prise de décision d'une grande entreprise lors de la recherche d'une certification. Ni la demande des consommateurs des pays extra – étatiques, ni celle des consommateurs du marché domestique russe n'ont affecté la gouvernance des firmes qui embauchent plus que 250 employés et un chiffre d'affaires au dessus un milliard de Roubles. Cette demande vient notamment des entreprises intermédiaires du marché extérieur et à l'intérieur du pays. Le directeur de production d'une grande entreprise explique que, « Premièrement, le marché l'a dicté, en Europe et aussi à l'intérieur du pays...on a la certification depuis 5 ans. Beaucoup plus d'attention est accordée à la certification. »²⁸ Il clarifie que, « Nous vendons du bois à l'intérieur du pays et

²⁸ «Во-первых, продиктовал рынок, то есть внимание европы, да и внутри росиии ... за последние 5 лет у нас уже сертификат. То есть более высокое внимание уделяется именно сертификации.»

en Europe. En termes de pourcentage, nous vendons beaucoup plus en Russie. »²⁹
Ces entreprises d'abattage, avec un marché bien étalé en Europe et en Russie perçoivent une demande forte des deux côtés. Une entreprise – qui a obtenu une double certification, c'est-à-dire qu'elle possède une certification du FSC et aussi du PEFC – explique :

Maintenant, il est possible de produire ce bois. Un client dit : 'On a besoin du PEFC.' On lui fournit PEFC. Un autre client dit : 'Vous avez beaucoup d'usines. Une doit avoir le PEFC, l'autre doit avoir le FSC.' On note : combien nous avons coupé. Et on a une demande – combien, où et à quelle usine. Un [produit] va à une usine, et l'autre à une autre ou vice versa s'ils ont un changement d'avis. On a nos clients sur un tableau, sur papier. Nous sommes complètement libres.³⁰

Cette grande entreprise perçoit une demande de leurs clients qui achètent directement du bois brut. Cette entreprise possède un marché étalé en Europe et domestique qui demande du bois certifié. Puisque ces intermédiaires préfèrent parfois du bois certifié chez une ou l'autre des organes de certification, elle se fait 'doublement certifier.' La demande des entreprises européennes garde une place supérieure à celle du marché domestique, cependant, nous ne pouvons pas oublier le fort rôle de l'économie intérieure du pays.

Ni les gouvernements externes, ni les manifestations ou d'autres actions politiques n'ont joué un rôle dans la prise de décision des entreprises d'abattage de se réguler au dessus des lois et régulation nationales, voire par la RTP. Comme chez des PME, des lois étatiques, ainsi que l'UE, ne sont pas arrivées auprès des

²⁹ «Мы реализуем древесину как и на внутренний российский рынок, так и в европу. В процентном соотношении, все же больше в россии реализуем.»

³⁰ «Сейчас у нас есть возможность поставить и такую древесину, и такую. Клиент говорит: мне нужно PEFC - мы ему поставляем PEFC. Другой клиент говорит: у вас же много заводов. Одним надо PEFC, другим надо FSC. Мы ведем учет: срубили столько-то. И заявки у нас есть - сколько, куда и на какой завод...значит, один пойдет на один завод, а это другой, а может быть наоборот, если у них...поменяется. Потому что у них есть свои клиенты на доску, на бумагу. И мы сейчас абсолютно свободны.»

entreprises à l'origine du processus de certification. Les initiatives n'ont pas eu d'impact sur leurs actions. Ce changement de comportement n'est pas à cause des gouvernements externes. Des manifestations n'ont non plus joué un rôle dans ces modifications.

Il n'y avait pas d'événement singulier qui s'est imposé. C'était notre envie commune de développer ses pratiques...Il n'y avait pas d'évènement ou de proteste dans notre pays sur les certifications forestières ou sur l'utilisation du bois. C'était notre envie commune de changer des pratiques.³¹

Ces entreprises ont reconnu l'existence des manifestations contre la mauvaise gestion de la part de l'industrie forestière russe ; cependant, ces événements n'ont pas affecté le comportement de ces grandes entreprises. Elles ont choisi de se mettre sur le chemin de la certification. Les hypothèses trois et quatre ne sont ainsi pas validées.

Offre

Comme stipulé, les facteurs de l'offre pèsent moins fortement sur ces grandes entreprises que sur des PME. D'abord, il existe effectivement toujours des mêmes coûts monétaires et d'efforts administratifs chez ces firmes. Contrairement aux PME, ces organisations n'ont pas divulgué que ces coûts ont empêché ou entravé le processus de certification. Le comportement de l'entreprise n'a donc pas dû beaucoup changer.

Tout était déjà fait pour 70%. Il fallait introduire quelques nouvelles procédures... et déterminer les responsables...Il y avait un peu de travail

³¹ «Не было никакого отдельного события, которое бы нас заставило. У нас было общее желание развивать практику...Не было никакого события или протеста в стране по поводу лесной сертификации или по поводу лесопользования. А было наше общее желание менять практику.»

au début. Lorsque cette base a été créée, on peut l'utiliser dans notre travail. Au début, c'était compliqué, mais maintenant c'est plus facile.³²

Une autre grande entreprise ne pense pas que le processus est difficile afin d'obtenir une certification.

Il y a beaucoup d'entreprises impliquées dans ce processus et maintenant, il faut qu'elles changent leurs pratiques, qu'elles ne restent plus qu'un papier. À mon avis, il n'est qu'un petit problème d'obtenir un certificat. Mais c'est beaucoup plus difficile de réussir le deuxième audit et de montrer que tu as bien progressé.³³

Cette entreprise acquiesce qu'il n'est pas très difficile d'obtenir le premier certificat forestier. Il suffit de faire de la démarche bureaucratique et de payer les frais nécessaires. Toutefois, elle voit que cela ne durera pas lors du deuxième audit, qui s'effectue un ou deux ans après l'octroi de la certification originale. Ces grandes entreprises ont des bureaux dédiés à l'écologie et des ressources plus vastes afin de mettre en place ces régulations privées. Bien qu'elles soient évoquées la démarche bureaucratique et la nécessité d'avoir tout dûment documenté, ces efforts administratifs n'ont pas altérés ou inhibés cette forme de gouvernance. Les changements physiques de comportement requis n'en ont pas non plus empêchés la prise de décision d'obtenir une certification. Nous ne pouvons ainsi pas confirmer l'hypothèse cinq concernant les coûts monétaires et non monétaires chez des grandes entreprises.

³² «Процентов на 70 у нас уже все делалось. Какие-то пришлось процедуры новые вводить...то есть какая-то работа она, естественно, должна проделаться изначально. Как только эта база уже есть, дальше на основании ее мы работаем. В начале, да, тяжеловато было. Сейчас уже проще.»

³³ «Достаточно много компаний вовлечено в этот процесс... и теперь надо, чтобы они действительно меняли свою практику, чтобы это не оставалось только бумажкой. И по моему впечатлению это только маленькая задача получить сертификат, гораздо более сложно второй аудит пройти и показать, что ты действительно двигаешься вперед, развиваешься.»

L'État russe a permis un cadre dans lequel des entreprises d'abattage peuvent choisir d'adhérer à la RTP. Cependant, « [L'État] n'a joué absolument aucun rôle dans notre décision de double certification. C'était notre décision...Nous n'avons aucune connexion entre la certification et la décision de l'État. L'État n'a joué aucun rôle. »³⁴ Le directeur de production d'une autre grande entreprise confirme ce sentiment. « La décision a été prise ici, par les responsables de notre entreprise. L'État n'a eu aucun effet. La décision de certification dans cette région a été prise par le bailleur. À aucun moment, le gouvernement ne s'est pas impliqué. »³⁵ Bien que le gouvernement n'ait pas créé des obstacles à la gouvernance privée, la décision reste toujours chez des grandes entreprises. Nous pouvons confirmer que l'État a ouvert un cadre dans lequel les entreprises peuvent se réguler de manière plus rigide si elles en ont envie, mais il ne joue pas un rôle direct dans cette prise de décision.

La coopération entre des entreprises d'abattage et les organes de certification est généralement perçue d'une manière positive. Ces ONGs sont facile à contacter et sont à disposition pour répondre aux questions si nécessaire. « Nous avons une interaction constante avec le Conseil National Russe du FSC et du PEFC...Bien sûr, on a une relation longue avec le FSC et le PEFC. »³⁶ L'autre grande entreprise développe cette idée :

Non, je ne parle pas [avec eux]. On parlait déjà qu'on travaillait pendant cinq ans. Au premier stade, oui, pour des conseils ou quelque chose, bien

³⁴ « Абсолютно никакой роли не сыграло [государство] в решении о double сертификации. Это было наше решение...У нас нет связи между сертификацией и решениями государства. Государство не играло роль.»

³⁵ « Решение было принято именно здесь, руководством нашей компании. Государство, ну, я считаю, никак не повлияло. у нас в области решение было принято, и сертифицировал сам арендатор. Государство никаким образом на тот момент не вмешивалось.»

³⁶ « У нас постоянное взаимодействие с национальным советом FSC и PEFC в России. Конечно, у нас история отношений очень длинная и с FSC, и с PEFC»

sûr, on en a parlé. Maintenant, on en a appris comment faire de manière indépendante. Mais s'il y a une question, on la leur pose.³⁷

Jusqu'à ce moment, il est difficile d'évaluer l'importance de cette relation puisque elle était toujours positive. Les organes de certification sont disponibles de répondre aux questions si nécessaire ; cependant, nous ne pouvons pas savoir ce qui se passerait dans le cas où cette relation se détériorait et à quel moment des mauvais canaux de communication empêcheraient une coopération positive et une collaboration mutuelle.

Analyse

Ces grandes entreprises d'abattage sont clairement affectées le plus fortement par les entreprises intermédiaires européennes et russes. Comme nous avons déjà vu, des organes européens produisent une demande transmise aux producteurs de cette ressource primaire ; au-delà, des fournisseurs russes des produits bruts demandent aussi que ces biens soient certifiés. Il y a deux raisons explicatives de ce phénomène. D'abord, des fournisseurs de bois ont eux mêmes des marchés en Europe. S'ils ressentent la demande en provenance de l'Europe pour des biens certifiés, ils transmettraient cette envie aux producteurs à l'origine de la chaîne de production. Deuxièmement, il se peut que ces grandes entreprises intermédiaires cherchent l'image d'une firme globale et compétitive avec d'autres grandes firmes. Même si elles ne vendent que peu de biens en Europe, elles sont sous les projecteurs de la scène globale. Il est possible que le simple fait que la largeur des grandes entreprises intermédiaires crée une demande transmise à ces vendeurs, dont les organes d'interrogation de ce mémoire. La demande des biens à base de bois ne vient ainsi que des entreprises intermédiaires et ni des consommateurs, que

³⁷ «Нет, созваниваться я не созваниваюсь, естественно. То есть и, мы уже говорили, что пять лет работаем, и на первых этапах - да, за советом, еще чего-то, конечно мы обращались, а сейчас, ну, нам уже, мы научились, поэтому уже самостоятельно. Но если возникают какие-то вопросы, конечно обращаемся.»

ce soit étrangers ou domestiques, ni des gouvernements externes ni des actions politiques et protestataires.

Ces grandes firmes d'abattage ne ressentent que peu d'effets négatifs du côté de l'offre. Les coûts monétaires et l'effort nécessaire afin d'obtenir une certification n'entravent pas un alignement à la RTP pour la production des biens à base de bois. Bien que les coûts, en nombre absolu, soient plus élevés que chez des PME, il n'y a pas trop d'effet négatif. Les grandes entreprises ont la capacité de dédier l'effort nécessaire afin de bien respecter la démarche administrative et quotidienne. De plus, l'État russe permet un cadre dans lequel ces firmes peuvent se gérer de la manière qu'elles jugent bonne, voire obtenir une certification ; cependant, les entreprises ne ressentent pas un effort actif et encourageant de la part du gouvernement pour qu'elles choisissent un programme de certification sous le cadre de la régulation transnationale privée. Finalement, ces grandes firmes témoignent d'une bonne coopération avec les organisations de certification. Comme Tysiachniouk (2012) a fortement défendu, la coopération positive est un élément essentiel dans la croissance des réseaux générateurs de gouvernance. Cependant, ici, nous n'avons pas perçu une telle nécessité. Des grandes entreprises attestent d'une relation solide avec les ONGs, mais elles ne l'ont pas évoqué en tant qu'élément indispensable. Ceci est un phénomène que nous avons vu dans les trois tailles d'entreprises étudiées.

Discussion globale

Suite à cette recherche, il nous est possible de différencier plusieurs courants. Ce chapitre vise ainsi à rassembler de manière cohérente les thèmes et les acteurs clés que nous avons parcourus. Ces données ne nous permettent pas d'extrapoler de manière statistique nos résultats pour toutes les entreprises forestières russes qui se conforment à nos bornes. Ces résultats nous permettent d'évaluer nos hypothèses basées sur la théorie de la gouvernance. Nous nous appuyons ainsi sur la théorie de la gouvernance afin de mieux saisir la perception qu'ont les entreprises d'abattage russes du phénomène de la régulation transnationale privée. De cette manière, nous pouvons retirer de nouvelles conclusions pertinentes et intéressantes.

Le tableau ci-dessous (tableau 1) synthétise les résultats en relation avec leurs propres hypothèses. La valeur inscrite indique si une hypothèse donnée est validée ou non pour le courant d'un groupe d'entreprises. Elle ne possède pas une valeur statistique. La valeur '0' signifie que l'hypothèse est invalidée ; la valeur '½' indique que l'hypothèse nécessite plus de recherche étant donné qu'elle n'est que partiellement confirmée ou qu'elle ne peut ni être confirmée ni être invalidée. La valeur '1' est inscrite si l'hypothèse a été vérifiée et confirmée.

Tableau 1 : Synthèse des résultats

	Petites	Moyennes	Grandes
Demande			
H1a : consommateurs étrangers	0	0	0
H1b : consommateurs domestiques	1	1	1
H2a intermédiaires externes	1	1	1
H2b intermédiaires internes	½	1	1
H3 Gouvernements externes	0	0	0
H4 Actions politiques	0	0	0
Offre			
H5 Coûts	1	1	0
H6 L'État russe	1	1	1
H7 Coopération	½	½	½

1=hypothèse confirmée ; ½=hypothèse nécessite plus de recherche; 0=hypothèse invalidée

Les entreprises petites, moyennes et grandes ont toutes dévoilé les mêmes caractéristiques quant aux facteurs de « demande des consommateurs ». Ni les consommateurs étrangers, ni les consommateurs domestiques ne représentent une demande de biens à base de bois certifié réellement perçue par les entreprises d'abattage. Ceci invalide donc l'hypothèse 1A pour les trois cas où nous avons postulé qu'une demande des consommateurs est perçue par ces entreprises. L'hypothèse 1B – qu'il y a peu de demande des consommateurs domestiques perçue par les entreprises – est confirmée. Il se peut qu'une demande des consommateurs domestiques et étrangers existe, cependant, elle n'est pas ressentie par les entreprises de récolte du bois. Nous pouvons ainsi proposer une recherche qu'irait dans le même sens, mais en se concentrant sur des acteurs plus proches des consommateurs finaux afin de mieux comprendre l'origine de la demande de ces biens certifiés.

Les trois groupes d'entreprises ont toutes fortement exprimé avoir perçus une demande de bois certifiés des firmes étrangères intermédiaires, voire européennes. Pour les entreprises qui se trouvent physiquement dans la forêt, à savoir les

récolteurs, celle-ci représente la demande la plus fortement ressentie. Cependant, la demande en provenance des entreprises intermédiaires russes est également présente.

Les moyennes et grandes entreprises desservent en général le marché national et international. Lorsqu'elles vendent du bois aux entreprises intermédiaires, elles peuvent ressentir une demande pour des biens certifiés si ces derniers en souhaitent. Cependant, les petites entreprises que nous avons interrogées n'ont pas perçu cette demande. Ceci est principalement dû au fait qu'elles ne vendent peu leurs produits aux entreprises russes. Leurs produits ont pour principale destination l'Europe. A travers cette recherche, nous ne saurions confirmer si une demande provenant des entreprises domestiques est ressentie par les petites entreprises. Néanmoins, étant donné que nous savons que cette demande est une réalité chez les moyennes et grandes entreprises, il est possible qu'une petite entreprise vendant du bois au marché russe puisse la ressentir. Une recherche ciblant exclusivement les petites entreprises qui vendent du bois sur le marché russe serait plus à même d'éclairer cette inconnue.

Aucune entreprise, qu'elle soit petite, moyenne ou grande, n'a ressenti de pression provenant d'acteurs situés en dehors la sphère économique, du moins ni du gouvernement, ni des manifestations menées par des groupes écologiques. Pour le premier point, malgré de nouvelles lois et de régulations plus contraignantes sur la taille du bois dans les pays de l'UE et ailleurs, ont eu peu d'impact sur les firmes à l'origine du processus de certification. Aucune régulation n'impose spécifiquement le bois certifié bien que de nouvelles lois exigent des contraintes plus rigides du secteur forestier et reconnaissent l'utilisation d'un programme de certification comme moyen à les respecter. Nous avons ainsi postulé que ces régulations pourraient être à l'origine d'une demande de bois certifié perçue par des entreprises d'abattage russes. Nous n'avons rien trouvé au cours de nos interviews et de leur analyse. Encore une fois, il se peut que des entreprises intermédiaires la ressentent et transmettent ensuite cette demande aux firmes

d'abattage. Cependant, la demande perçue par ces dernières provient des intermédiaires. Une enquête approfondie auprès de ceux-ci serait nécessaire afin de connaître l'impact des nouvelles régulations sur leur prise de décision.

Quant à la contestation environnementaliste, nous pouvons dire que les manifestations contre la gestion du secteur forestier en Russie n'ont pas été ressenties par le secteur concerné. Même dans le cas où une des entreprises interrogées avait entendu parlé de contestations à l'encontre de leur industrie, aucun ceci n'avait eu aucune conséquence. En effet, soit la décision d'avoir recours à une certification avait déjà été prise, soit l'entreprise n'était même pas au courant des manifestations. Contrairement aux conclusions de Cashore et al. (2004), parmi d'autres, nous ne pouvons pas tirer la conclusion que les manifestations environnementales ont eu un effet fort sur les entreprises d'abattage en Russie.

Tournant vers les aspects structurels, les résultats révèlent plusieurs caractéristiques intéressantes. Chez des PME d'abattage, les coûts monétaires ainsi que l'effort nécessaire aux démarches administratives requises par les organes de certification pèsent fortement. Ces éléments inhibent et ralentissent la volonté d'obtenir une certification. Bien que certaines l'aient obtenu ou aient entamé le processus, elles ont clairement évoqué les problèmes liés aux coûts monétaires et à la bureaucratie. Ces coûts n'ont au contraire pas découragé les grandes entreprises. Elles en parlent comme des éléments nécessaires au processus d'obtention du label et ceux-ci ne semblent pas entraver leurs opérations. Il faudrait que les coûts et les démarches s'accroissent de façon importante pour que cela leur empêche de poursuivre dans ce sens.

Nous pouvons affirmer que l'État russe met en place un cadre légal dans lequel les entreprises peuvent se gérer de la façon qui leur semble adéquate et dont elles peuvent s'accréditer auprès d'un organisme de certification si elles le souhaitent. Cependant, il est difficile de saisir quels effets les actions directes du

gouvernement ont eu sur les entreprises d'abattage. Parfois, elles ont constaté que la certification aide à respecter les lois nationales, cependant la décision n'a jamais été explicitement prise en conséquence d'une action gouvernementale. Le cadre législatif est là, mais le gouvernement n'a pas pris de mesures facilitant directement l'adoption d'un programme de certification.

Finalement, en ce moment, les entreprises perçoivent une bonne, ou du moins pas négative, relation avec les organismes de certification. Lors ce fil de questionnement, les entreprises ont expliqué qu'elles peuvent toujours contacter et poser des questions auprès d'une ONG de certification. Il est cependant difficile d'en conclure que cette bonne relation coopérative est nécessaire pour qu'une entreprise commence la démarche d'obtention d'une certification écologique. Puisque les entreprises n'ont pas valu explicitement les bienfaits d'une telle entente et que nous ne connaissons pas ce qui se passerait dans le cas où cette relation s'effondrait ou n'existerait pas, cette hypothèse n'est ni validée ni invalidée.

L'interrogation approfondie d'entreprises d'abattage de tailles différentes nous a relevé plusieurs aspects clés dans la conceptualisation de la gouvernance de ce régime transnational environnemental privé. Certains éléments ont démontré moins de signifiante que prévus alors que des autres ont dévoilé une forte relation. Avec ces résultats, nous espérons que tous les acteurs concernés puissent en retirer des principes utiles et applicables. Pour des chercheurs, cette étude a mis en lumière certaines lacunes dans la recherche existante, a défriché de nouvelles zones d'ombre à éclairer par la suite, a ouvert des nouveaux manques et a proposé des pistes d'interrogations originales.

Limites de la recherche

Bien que nous ayons visé à approfondir des connaissances de ce phénomène de RTP, elle ne peut pas entièrement l'éclairer. Quelques limites doivent ainsi être discutées. D'abord, cette recherche ne concerne qu'une région de la Russie, le nord-ouest du pays, tel qu'officiellement délimitées par la loi. Les régions de Sibérie et de l'extrême orient de la Russie sont aussi très importantes pour le secteur forestier, mais desservent principalement un autre marché, dont celui principalement de la Chine (Karvinen et al. 2006). Des caractéristiques particulières au nord-ouest de la Russie – notamment sa proximité à l'Europe (et sont éloignement de l'Asie), ainsi que l'accessibilité aux ressources primaires (les arbres) – ont un effet sur le comportement des entreprises. Elles ont des demandes et structures différentes que leurs homologues dans l'est du pays. Cette recherche ne peut ainsi qu'extrapoler, voire généraliser, la théorie, à cette région.

Une autre grande difficulté de cette recherche a été de trouver des entreprises qui ont été d'accord de donner une interview pour des raisons suivantes. Ce secteur a été beaucoup chamboulé suite à la dissolution de l'URSS (FAO 2012 ; Hitztaler 2011). La période de Perestroïka suite à cette dissolution a témoigné une décennie de grande crise économique, de privatisation, changement de lois et d'incertitude (Hitztaler 2011 ; Rutland 1997). La crise économique de 2008, a causé une réduction des importations des biens à base de bois en provenance de la Russie ; celle-ci a créé une forte pression sur le secteur et de nombreuses entreprises se sont mises en faillite ou ont été rachetées par d'autres organisations (Russian Forestry Review 2008 ; Viitanen et Karvinen 2010). Ces bouleversements ont rendu difficile de trouver des entreprises. Deuxièmement, toutes les entreprises contactées n'ont pas été d'accord d'accorder une interview. Il se peut ainsi qu'il y ait un biais dans des réponses parmi des entreprises auxquelles nous avons pu effectué des entretiens. C'est-à-dire qu'il se peut que nos entreprises interviewées n'en ont eu rien à cacher ou qu'elles ont voulu faire preuve de leur obtention de

certification ; ceci est possiblement une situation en contraste avec d'autres entreprises. Cependant, nous ne nous constatons pas que ce soit un problème dans la mesure où les questions n'ont pas touché des sujets sensibles et, comme expliqué, la confidentialité était garantie. De plus, selon l'entreprise de réseautage Lesprom qui cherche à réunir des organes forestiers, il existe plus que 12.000 entreprises actives dans le secteur forestier en Russie (Lesprom 2015). En utilisant la grille de sélection, dont les bornes géographiques et d'acteurs (à savoir des entreprises d'abattage de la région nord-ouest de la Russie), nous avons pu en partie réduire cette immense quantité. Cependant, ce problème ne touche que l'accès aux données et non pas sa qualité.

Finalement, cette recherche opérationnalise une méthodologie de type qualitatif. Elle n'analyse que six entreprises russes d'abattage parmi des milliers dans le nord-ouest de la Russie. Une critique classique des études qualitatives est qu'elles ne regardent souvent qu'un petit nombre de cas ; ceci ayant pour effet une limitation de capacité à extrapoler les résultats à une population entière de manière statistique (Hersen et Barlow 1976). Pour cette recherche, nous n'envisageons pas à statistiquement appliquer nos résultats à toutes les entreprises forestières russes de notre terrain d'étude. Nous cherchons plutôt à analyser nos hypothèses à base de la théorie de la gouvernance par une étude de cas qualitative avec pour données des entretiens.

Conclusion

Ce mémoire a visé à élaborer le concept du régime de la régulation transnationale privée (RTP) sous l'approche théorique de gouvernance. La RTP est un nouveau phénomène qui touche plusieurs secteurs par une régulation construite en dehors de celle de l'État, voire privée. Ce type de régulation privée prend souvent la forme d'un processus de certification, dans laquelle une entreprise privée obtient le droit d'afficher un label fourni par une ONG prouvant le bon respect des règles sociales et/ou environnementales. Il existe une grande quantité de littérature qui traite de la régulation transnationale privée d'un point de vue théorique ; cependant, la recherche d'études de cas est plus limitée, d'où le nœud de ce mémoire. Nous avons ainsi développé cette idée par une étude du secteur forestier dans le nord-ouest de la Russie. Une interrogation profonde chez des entreprises d'abattage – dont celles qui sont à l'origine du processus de certification – avait pour but d'éclairer la perception des mécanismes qui jouent un rôle dans leur décision de chercher une certification. Nous avons constaté que certains mécanismes du côté de l'offre sont aussi importants que ceux du côté de la demande selon la perspective des petites, moyennes et grandes entreprises pour qu'elles choisissent le chemin de la régulation transnationale privée.

Nous avons mené des entretiens dans le nord-ouest de la Russie afin de pouvoir tirer des éléments clés de nos hypothèses. Nous avons trouvé que certains facteurs de la demande, ainsi que certains de l'offre, sont perçus comme encourageant ou entravant les entreprises pour obtenir une certification privée. Dans la perspective de la demande, les entreprises à l'origine du processus de certification – dont celles d'abattage – n'ont évoqué que la demande en provenance des entreprises intermédiaires. Elles n'ont ni perçu une demande des consommateurs à la fin de la chaîne de production, ni des gouvernements étrangers, ni des manifestations ou d'autres actions politiques. Cette demande vient soit des firmes intermédiaires étrangères, soit domestiques dépendant de son marché spécifique. Ces firmes ont

fortement évoqué la présence d'une demande des entreprises intermédiaires européennes. Le côté de l'offre démontre de nombreuses caractéristiques intéressantes. Premièrement, les PME perçoivent que les coûts fiscaux ainsi que la démarche administrative afin d'obtenir une certification entravent ce désir. Cependant, le changement de comportement physique de l'entreprise, par exemple par une réduction du bois récolté, ne fut pas un facteur considérable. Les coûts monétaires et l'effort nécessaire n'ont pas découragé des grandes entreprises de chercher une certification. Le gouvernement russe permet un cadre dans lequel ces entreprises sont libres d'obtenir un label privé si l'entreprise le désire ; en même temps, les entreprises d'abattage n'ont pas perçu un encouragement direct de la part du gouvernement russe. Finalement, les firmes d'abattage perçoivent généralement un bon rapport avec les organes de certification ; cependant, ce facteur ne fut pas élaboré de manière critique chez les entreprises. Il est à voir ce qui se passerait s'il y a un effondrement de cette relation.

De ces résultats émergent deux bénéfices principaux. Premièrement, ils répondent à certaines lacunes dans la recherche existante par une étude de terrain. Nous pouvons aujourd'hui mieux saisir et comprendre ce nouveau phénomène de la régulation transnationale privée. Il existe un manque de recherche des études de terrain portant le sujet de la RTP ; cette recherche s'est tachée ainsi à répondre à certaines des lacunes existantes par un récolte des données de style d'entretiens. Une des lacunes principale est une bonne compréhension de la perception des entreprises qui sont à l'origine du processus de certification. Puisque ce sont ces entreprises qui choisissent d'embarquer sur le cheminement d'accréditation de la RTP, il est essentiel de saisir comment elles perçoivent la situation actuelle. Nous avons tenté alors à agrandir ce terrain de compréhension. Deuxièmement, ces résultats ouvrent des nouvelles pistes de recherche, particulièrement où nous n'avons pas pu confirmer ou avons invalidé une hypothèse. Par exemple, une recherche concentrée sur les entreprises intermédiaires pourrait nous aider à mieux saisir le point d'origine des demandes pour ces produits certifiés. Nous savons maintenant d'où vient cette demande selon la perception des entreprises à l'origine

de certification, mais nous ne savons pas nécessairement l'origine de la demande en tant que telle. Nous espérons que ces résultats peuvent aider les chercheurs et la communauté épistémique afin de savoir et comprendre plus profondément la perception de la RTP du secteur forestier dans le nord ouest de la Russie. Ce mémoire ajoute aux connaissances croissantes du nouveau phénomène de la régulation transnationale privée avec comme ligne de mire la perception des entreprises d'abattage du nord-ouest de la Russie.

Bibliographie

- Abbott, K. et Snidal, D. (2009). The Governance Triangle: Regulatory Standards Institutions and the Shadow of the State. In Mattli, E., et Woods, N. (Eds.), *The Politics of Global Regulation* (44-88). New Jersey, USA: Princeton University Press.
- Alexander, K. (2014). The Lacey Act: Protecting the Environment by Restricting Trade. *Congressional Research Service*.
- Andonova, L. et Mitchell, R. (2010). The Rescaling of Global Environmental Politics. *The Annual Review of Environment and Resources*. 35, 255-282.
- Arets et al. (2011). Global Wood Production. Assessment of industrial round wood supply from forest management systems in different global regions. *Netherlands Environmental Assessment Agency. Department of Knowledge of the Dutch Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality*. Bilthoven, The Netherlands: Project S5500028. Alterra Report 1808. ISSN 1566-7197.
- Ariffin, Y. (2007). Developmental and environmental policies: Past trends, present issues, future prospects. In Senarclens, P. et Kazancigil, A. (Eds.), *Regulating Globalization: Critical Approaches to Global Governance* (205-248). Tokyo, Japan: United Nations University Press.
- ATO et ITTO (2003). *ATO/ITTO Principles, Criteria and indicators for the Sustainable Management of African Natural Tropical Forests*. ITTO Policy Development Series No. 14. African Timber Organization and International Tropical Timber Organization.
- Bennett, E. (2001). The Joint Effort of Timber Certification. *Conservation Biology*. 15(2), 318-319.
- Biermann, F. (1996). Common Concern of Human Kind. The Emergence of a New Concept of International Environmental Law. *Archive des Völkerrechts*. 34(4), 426-481.
- Biermann, F., Davies, O. et van der Grijp, N. (2009). Environmental policy integration and the architecture of global governance. *International Environmental Governance*. 9, 351-369.
- Biermann, F. et al. (2010). Earth system governance: a research framework. *International Environmental Agreements*. 10, 277-298.
- Boreal Forest (2014). “Forest Management in Russia.” Lakehead University Faculty of Natural Resources Management. Consulté le 24.07.2014. http://www.borealforest.org/world/rus_mgmt.htm
- Breitmeier, H, Uderal, A, et Young, O. (2011). The Effectiveness of International Environmental Regimes: Comparing and Contrasting Findings from Quantitative Research. *International Studies Review*. 13, 579-605.

- Burchill, S. et Linklater, A. (1996). *Theories of International Relations*. New York, USA: St. Martin's Press, INC.
- Busch, P., Jörgens, H. et Tews, K. (2005). The Global Diffusion of Regulatory Instruments: The Making of a New International Environmental Regime. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*. 598, The Regulatory Capitalism: The Global Diffusion of a New Order, 146-167.
- Cafaggi, F. (2011). New Foundations of Transnational Private Regulation. *Journal of Law and Society*. 38(1), 20-49.
- Cai, Z. et Aguilar, F. (2013). Meta-analysis of consumer's willingness-to-pay premiums for certified wood products. *Journal of Forest Economics*. 19, 15-31.
- Cashore, B. (2002). Legitimacy and the Privatization of Environmental Governance: How Non-State Market-Driven (NSMD) Governance Systems Gain Rule-Making Authority. *Governance: An International Journal of Policy, Administration and Institutions*. 15(4), 503-529.
- Cashore, B. (2004). *How Canada Compares. International Review of Forest Policy and Regulation. A Summary of a study conducted by Professor Benjamin Cashore, Yale University, July 2004. Association des produits forestiers du Canada.*
- Cashore, B., Auld, G. et Newson, D. (2003). Forest certification (eco-labeling) programs and their policy-making authority: explaining divergence among North American and European case studies. *Forest Policy and Economics*. 5, 225-247.
- Cashore, B., Auld, G. et Newson, D. (2004). *Governing Through Markets. Forest Certification and the Emergence of Non-State Authority*. New Haven & London: Yale University Press.
- Chasek, P.S. et al. (2010). The Development of Environmental Regimes: Natural Resources, Species and Habitats. *Global Environmental Politics*. Boulder, USA: Westview Press. 163-202.
- Christmann, P. et Taylor, G. (2006). Firm Self-Regulation through International Certifiable Standards: Determinants of Symbolic versus Substantive Implementation. *Journal of International Business Studies*. 37(6), Three Lenses on the Multinational Enterprise: Politics, Corruption and Corporate Social Responsibility, 863-878.
- Cicia, G. et Colantuoni, F. (2010). Willingness to Pay for Traceable Meat Attributes: A Meta-analysis. *International Journal on Food System Dynamics*. 3, 252-263.
- Clapp, J. et Dauvergne, P. (2011). *Paths to a Green World*. Massachusetts, USA: Massachusetts Institute of Technology. Second Edition.
- Collins, A. (2013). *Contemporary Security Studies*. Oxford, UK: Oxford University Press. Third Edition.
- CMPFE (2003). *Improved Pan-European Indicators for Sustainable Forest Management*. Vienne, Autriche: La Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe.

- Conseil mondial de l'énergie (2013). "Average Electricity Consumption of Households per Capita. Consulté le 22.07.2014 de <http://www.wec-indicators.enerdata.eu/electricity-use-per-capita.html>
- Contreras-Hermosilla, A., Gregerson, H. et White, A. (2008). *Forest Governance in Countries with Federal Systems of Government. Lessons and Implications for Decentralization*. Bogor, Indonesia: Center for International Forestry Research (CIFOR).
- Davenport, D. (2005). An Alternative Explanation for the Failure of the UNCED Forest Negotiations. *Global Environmental Politics*. 5(1), 105-130.
- Dingwerth, K. (2008a). North-South Parity in Global Governance: The Affirmative Procedures of the Forest Stewardship Council. *Global Governance*. 14(1), 53-71.
- Dingwerth, K. (2008b). Transnational Governance and the Developing World: A Comparative Perspective. *International Studies Quarterly*. 52(3), 607-634.
- Elliot, K. (2010). Is My Fair Trade Coffee Really Fair? Trends and Challenges in Fair Trade Certification. *Center for Global Development*. Policy Paper 017.
- Espach, R. (2005). Private Regulation Amid Public Disarray: An Analysis of Two Private Environmental Regulatory Programs in Argentina. *Business and Politics*. 7(2)(3), 1-36.
- Espach, R. (2006). When Is Sustainable Forestry Sustainable? The Forest Stewardship Council in Argentina and Brazil. *Global Environmental Politics*. 6(2), 55-84.
- Espach, R. (2009). *Private Environmental Regimes in Developing Countries. Globally Sown, Locally Grown*. New York, USA: Palgrave Macmillan.
- European Communities (2003). *Sustainable Forestry and the European Union. Initiatives of the European Commission*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Evans, A. (2012). Protests and civil society in Russia: The struggle for the Khimki Forest. *Communist and Post-Communist Studies*. 45, 233-242.
- Falkner, R. (2003). Private Environmental Governance and International Relations: Exploring the Links. *Global Environmental Politics*. 3(2), 72-87.
- Fédération de Russie (2000). «O polnomočnom predstavitele prezidenta Rossijskoj Federacii v Federal'nom okruge. Ukaz Prezident Rossijskoj Federacii Nomer: 849.» [À propos de la plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie sur des régions fédérées. Décret par le Président de la Fédération de Russie, numéro : 849]. Moscou, Russie. Accessible à http://www.rosfinnadzor.ru/docs/ukaz_president/3953645/
- Fédération de Russie (2007). «Usloviya otneseniya k sub'ektam malogo i srednego predprinimatel'stva, ustanovlennye Federal'nym zakonom ot 24.07.2007g No. 209-F3. 'O razvitii malogo i srednego predprinimatel'stva v Rossijskoj Federacii.'» [Cahier de charges pour des entreprises de tailles

- petites et grandes, Loi fédérale 24.07.2007 No. 209-F3: « Sur le développement des entreprises de tailles petites et moyennes dans la Fédération de Russie. »] Consulté le 11.12.2014 de http://www.gks.ru/free_doc/new_site/business/inst-preob/obsled/mal_bisnes.htm
- Fédération de Russie (2011). «Vserossijskaya perepis' naseleniya 2010 goda. Tom 1.» [Recensement de la population russe entière. Vol. 1.] La Service de Statistiques de l'État Fédéral de la Russie. Consulté le 16.12.2014 de http://www.gks.ru/free_doc/new_site/perepis2010/croc/perepis_itogi1612.htm
 - Fédération de Russie (2013). *Gosudarstvennoj politiki v oblasti ispol'zovaniya, ohrany, zaščity, i vosproizvodstva lesov v Rossijskoj Federacii na period do 2030 goda. Nomer 1724.* [Des politiques de l'État aux régions sur l'utilisation, la protection et la reproduction des forêts dans la Fédération de Russie de la période jusqu'à 2013. Numéro 1724.] Moscou, Russie.
 - Finlayson, J. et Zacher, M. (1983). The GATT and the Regulation of Trade Barriers: Regimes Dynamics and Functions. In Krasner, S. (ed.). *International Regimes* 373-314. Massachusetts, USA: Cornell University Press.
 - Finney, J. (1910). Forest Resources and Conservation. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*. 35(1), 67-76.
 - Fonds monétaire internationale (2014). World Economic Outlook Database. Report for Selected Countries and Subjects. Gross Domestic Product per capita, current prices. Consulté le 15.03.2015 de <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/02/weodata/index.aspx>
 - Food and Agriculture Organization (FAO) (1995). *Forests Products Yearbook 1982-1993*. Rome, Italy: FAO
 - Food And Agriculture Organization (FAO) (2007). *Global Wood and Wood Products Flow. Trends and Perspectives*. Advisory Committee on Paper and Wood Products. Shanghai, China: FAO.
 - Food And Agriculture Organization (FAO) (2011). *Global Forest Products Facts and Figures*. Consulté le 7.12.2014 de http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/2011%20GFP%20Facts%20and%20Figures.pdf
 - Food and Agriculture Organization (FAO) (2012). *The Russian Federation Forest Sector Outlook Study to 2013*. Rome, Italy: FAO
 - Freer-Smith, P. et Carnus, J-M. (2008). The Sustainable Management and Protection of Forests: Analysis of the Current Position Globally. *Ambio*. 37(4), 254-262.
 - Forest Stewardship Council (FSC) (2014): *The Forest Stewardship Council at 20 Years*. Bonn, Germany.
 - FSC Russian National Office (2012). *FSC Forest Stewardship Council Standard for Russian Federation*. FSC-STD-RUS-01 2008-11.

- Garnier, Y. et Vinciguerra, M. (Eds.). (2003). Perception. In *Nouveau La Rousse Encyclopédique. Dictionnaire en 2 Volumes*. (Vol. 2, pp. 1184). Paris : France : Larousse.
- Gerasimov, Y., Karvinen, S. et Leinonen, T. (2009). *Atlas of the Forest Sector in Northwest Russia*. Vantaa, Finland: Finnish Forest Research Institute.
- Graz, J. et Nölke, A. (2008). *Transnational Private Governance and its Limits*. London, UK & New York, USA: Routledge. Taylor & Francis Group.
- Haener, M.K. et Luckert, M.K. (1998). Forest Certification: Economic Issues and Welfare Implications. *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*. 24(2), S83-S94.
- Haggard, S. et Simmons, B. (1987). Theories of International Regimes. *International Organization*. 41(3), 491-517.
- Hart, S., Arnold, M. et Day, R. (2000). The Business of Sustainable Forestry: Meshing Operations with Strategic Purpose. *Interfaces*. 30(3), Sustainable Business, 234-250.
- Haufler, V. (2000). *Private Sector International Regimes*. In Higgott, R., Underhill, G. et Bieler, A. (eds.). *Non-State Actors and Authority in the Global System*. London, UK: Routledge.
- Haufler, V. (2009). The Kimberley Process Certification Scheme: An Innovation in Global Governance and Conflict Prevention. *Journal of Business Ethics*. 89. Supplement 4: Peace Through Commerce: A Multisectoral Approach. 403-416.
- Herriott, R. et Firestone, W. (1983). Multisite Qualitative Policy Research: Optimizing Description and Generalizability. *Educational Researcher*. 12(2), 14-19.
- Hersen, M. et Barlow, D.H. (1976). *Single Case Experimental Designs: Strategies for Studying Behavior Change*. Oxford, UK: Pergamon Press.
- Hitztaler, S. (2011). *Policy Transformed: An Examination of Russia's Latest Forest Code and Its Effects on the Forestry Sector*. Washington, D.C., USA: IREX & U.S. Department of State.
- Humphreys, D. (2004). National Forest Programmes in Europe: Generating policy-relevant propositions for formulation and implementation. In Humphreys, D. (Ed.), *Forests for the Future – National forest programmes in Europe – Country and regional reports from COST Action E19* (13-43). Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Jennings, P.D. et Zandbergen, P. (1995). Ecologically Sustainable Organisations: An Institutional Approach. *The Academy of Management Review*. 20(4), 1015-1052.
- IKEA (2012). *IKEA Group Sustainability Report FY12*. Sweden: IKEA Group.
- Ilim Group (2008). *Ilim Group 2008 Environmental Report*. St. Petersburg, Russia: Ilim Group.

- International Institute for Sustainable Development (IISD) (2014). *The State of Sustainability Initiatives Review*. Manitoba, Canada.
- Ivanova, L. et Nygaard, V. (1999). *Institutions and the Emergence of Markets—Transition in the Murmansk Forest Sector*. Interim Report IR-99-071. Laxenburg, Austria: International Institute for Applied Systems Analysis.
- Jones, C. (1984). *An Introduction to the Study of Public Policy*. Monterey, California, USA: Brooks/Cole Publishers.
- Karvinen, S., Välkky, E., Tornianen, T. et Gerasimov, Y. (2006). *Northwest Russian Forestry in a Nutshell*. Helsinki, Finland: Finnish Forest Research Institute.
- Kennedy, M. (1976). Generalizing from Single Case Studies. *Evaluation Quarterly*. 3(4), 661-668.
- Kiss, A. et Doumbe-Bille, S. (1992). La Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement. *Annuaire français de droit international*. 38, 822-843.
- Kollert, W. et Lagen, P. (2007). Do certified tropical logs fetch a market premium? A comparative price analysis from Sabah, Malaysia. *Forest Policy and Economics*. 9, 862-868.
- Krasner, S.D. (1983). Structural causes and regime consequences: Regimes as intervening variables. In S.D. Krasner (Ed.), *International regimes* (1–21). Ithaca, USA: Cornell University Press.
- Krott, M. et al. (2000). *Policies for Sustainable Forestry in Belarus, Russia and Ukraine*. Koninklijke Brill. Leiden, The Netherlands: European Forest Institute.
- Lesprom (2015). “Company Directory.” United Information Systems, LLC. Consulté le 22.03.2015 de <http://www.lesprom.com/en/members/countries/>
- McDermott, C., Cashore, B. et Kanowski, P. (2009). Setting the bar: an international comparison of public and private forest Policy specifications and implications for explaining Policy trends. *Journal of Integrative Environmental Sciences*. 6(3), 217-237.
- Meidinger, E. (2006). The Administrative Law of Global Public-Private Regulation: The Case of Forestry. *The European Journal of International Law*. 17(1), 47-87.
- Mutanen, A. et al. (2005). *Forest Resources, Production and Exports of Roundwood and Sawnwood from Russia*. Helsinki, Finland: Finnish Forest Research Institute.
- Nations Unies (1992). *Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement. Principes de gestion des forêts*. Rio de Janeiro, Brésil : Nations Unies. Disponible à <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>
- National Atlas (2013). “Forest Resources of the United States.” National Atlas of the United States. US Department of the Interior. Consulté le 22.07.2014 de http://www.nationalatlas.gov/articles/biology/a_forest.html

- Nilsson, M., Sallnäs, O., Hugosson, M. et Schvidenko, A. (1992). *The Forest Resources of the Former European USSR*. Carnforth, England: The International Institute for Applied Systems Analysis/The Parthenon Publishing Group.
- Nilsson, M. et Kleinhof, A. (2001). Prospects for the Northwestern Russian Forest Raw Material Harvesting during the Transition to a Market Economy. *Arctic*. 54(2), 174-184.
- Nilsson, S. et Shvidenko, A. (1997). *The Russian Forest Sector. A Position Paper for the World Commission on Forests and Sustainable Development*. Laxenburg, Austria: International Institute for Applied Systems Analysis.
- Nord-Ouest Région Fédérale (2014). «Okrug» [Région]. Consulté le 16.12.2014 de <http://szfo.gov.ru/county>
- Official Karelia (2014). The Official Web Portal of the Republic of Karelia. *Northwest Federal District*. Consulté le 15.02.2015 de http://gov.karelia.ru/Different/Federal/map_e.html
- Oliver, C. (1991). Responses to Institutional Processes. *The Academy of Management Review*. 16(1), 145-179.
- O’Neill, K. (2009). *The Environment and International Relations*. New York, USA: Cambridge University Press.
- Paterson, M., Humphreys, D. et Pettiford, L. (2003). Conceptualizing Global Environmental Governance: From Interstate Regimes to Counter-Hegemonic Struggles. *Global Environmental Politics*. 3(2), 1-10.
- Pattberg, P. (2005). The Institutionalization of Private Governance: How Business and Nonprofit Organizations Agree on Transnational Rules. *Governance: An International Journal of Policy, Administrations and Institutions*. 18(4), 589-610.
- Potoski, M. et Prakash, A. (2005). Green Clubs and Voluntary Governance: ISO 14001 and Firms' Regulatory Compliance. *American Journal of Political Science*. 49(2), 235-248.
- Programme for the Endorsement of Forest Certificates (PEFC) (2010). *Sustainable Forest Management Requirements*. PEFC Council. PEFC ST 1003:2010. Geneva, Switzerland.
- Programme for the Endorsement of Forest Certificates (PEFC) (2014). *PEFC Global Statistics: SFM & CoC Certification*. Geneva, Switzerland.
- Rayner, J. et Howlett, M. (2004). National Forest Programmes as vehicles for next generation regulation. In Humphreys, D. (Ed.), *Forests for the Future – National forest programmes in Europe – Country and regional reports from COST Action E19* (45-73). Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- Ressources naturelles Canada (2014a). *Canada’s Forests: Key Facts*. Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Minister of Natural Resources Canada.
- Ressources naturelles Canada (2014b). *L’État des forêts au Canada. Rapport annuel 2014*. Canada : Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles.

- Reynolds, E.K. (1916). The Economic Resources of the Russian Empire. *Geographical Review*. 1(4), 249-265.
- Rolland, S. (2013). The BRICS' Contributions to the Architecture and Norms of International Economic Law. *American Society of International Law*. 107, 164-170.
- Rosleshoz (2015). « Agence fédérale de l'industrie forestière. » Fédération de Russie. Consulté le 18.03.2015 de <http://www.rosleshoz.gov.ru/>
- Ruggie, J.G. (2004). Reconstituting the Global Public Domain—Issues, Actors, and Practices. *European Journal of International Relations*. Sage Publications 10(4), 499-531.
- Russian Forestry Review (2008). *Russian Forestry Review #3. Specialized Information-analytical Annual Magazine*.
- Rutland, P. (1997). Battle Rages Over Russia's Natural Monopolies. *Transition*. 8(3), 13-15.
- Sampson, N. et al. (2005). Timber, Fuel and Fiber. In Hassan, R., Scholes, R. and Ash, N. (Eds.) *Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends, Volume 1*, 243-269. Washington, D.C., USA: Island Press.
- Sassen, S. (1996). *Losing Control? Sovereignty in an Age of Globalization*. New York, USA: Columbia University Press.
- Sassen, S. (2003a). The Participation of States in Global Governance. *Indiana Journal of Global Legal Studies*. 10(1), 5-28.
- Sassen, S. (2003b). Globalization or Denationalization? *Review of International Political Economy*. 10(1), 1-22.
- Sassen, S. (2004). Local Actors in Global Politics. *Current Sociology*. 52(4), 649-670.
- Sasser, E., Prakash, A., Cashore, B. et Auld, G. (2006). Direct Targeting as an NGO Political Strategy: Examining Private Authority Regimes in the Forestry Sector. *Business and Politics*. 8(3)(1), 1-32.
- Sawicki, F. (2000). Les Politistes et le Microscope in Bachir et al. (Eds.), *Les Méthodes au Concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique* (143-163). Picardie, France : Presses Universitaires de France.
- Schindler, B., Beckley, T. et Finley, M. (2003). *Two Paths Toward Sustainable Forests. Public Values in Canada and the United States*. Oregon, USA: Oregon State University Press. Corvallis.
- Schreiber, J. (2012). *A cost benefit analysis of forest certification at the Forestland Group*. Nicholas School of the Environment. Duke University.
- Sedjo, R. et Swallow, S. (2002). Voluntary Eco-labeling and the Price Premium. *Land Economics*. 78(2), 272-284.
- Senarclens, P. et Ariffin, Y. (2010). *La politique internationale. Théories et enjeux contemporains*. (10th ed.). Paris, France: Armand Colin.
- Shvidenko, A. et Schepaschenko, D. (2011). Čto my znaem o lesax Rossii cegodnya? [Qu'est ce que nous connaissons des forêts russes aujourd'hui?]. *Forest Inventory and Forest Planning. Siberian State Technological University*. 1-2(45-46), 153-172.

- Siry, J, Cubbage, F. et Ahmed, M. (2005). Sustainable forest management: global trends and opportunities. *Forest Policy and Economics*. 7, 551-561.
- Smouts, M. (2003). *Tropical Forests, International Jungle: The Underside of Global Ecopolitics*. Trans. Cynthia Schoch. New York: Palgrave Macmillan. Cité par O'Neill, Kate (2009). *The Environment and International Relations*. New York: Cambridge University Press.
- Sokolov, V.V. (2007). *Očerki istorii gostudarstvennyx struktur prirodnopol'zovaniya i oxrany prirody Rossii s drevnosti i do nastoyaščego vremeni*. [Essais de l'histoire des structures de l'État pour la gestion et protection de la nature en Russie. De l'antiquité jusqu'au présent.] St. Petersburg, Russie : RSHU Publishers.
- Sørensen E. et Torfing, J. (2005). Network Governance and Post-Liberal Democracy. *Administrative Theory and Praxis*. 27(2), 197-237.
- Suchman, M. (1995). Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches. *The Academy of Management Review*. 20(3), 571-610.
- Tysiachniouk, M. (2006). NGO Meždu Globalizatsiyei i Lokalizatsiyei: Rol' Global'nyx Processov v Mobilizacii Obshestvennogo Učastiya v Lesnyx Poselkax. [Les ONGs entre la globalisation et la localisation : le rôle des processus globaux pour mobiliser la participation publique dans les colonies forestières.] *Žurnal Sočologii i Sočial'noj Antropologii*, 9(5), 113-158.
- Tysiachniouk, M (2012). *Transnational Governance Through Private Authority: The Case Of Forest Stewardship Council Certification In Russia*. Wageningen, Netherlands: Wageningen Academic Publishers.
- Union Européenne (2010). Regulation (EU) No 995/2010 of the European Parliament and of the Council of 20 October 2010. *Official Journal of the European Union*. 53(L295), 1-90.
- Union Européenne (2012). L 115. Législation. *Journal Officiel de l'Union européenne*. 55^e année. ISSN 1977-0693. 2012.
- U.S. Fish and Wildlife Service (2006). Lacey Act. *U.S. Fish and Wildlife Service. Office of Law Enforcement*.
- U.S. Government (2008). *Food, Conservation and Energy Act of 2008*. H.R. 2419. 110th Congress. U.S. Government.
- Varangis, P., Crossley, R. et Braga, C. (1995). Is there a commercial case for tropical timber certification? *World Bank Policy Research Working Paper 1479*. World Bank, International Economics Department. Commodity Policy and Analysis Unit, Washington D.C.
- Viitanen, J. et Karvinen, S. (2010). *Review on Russian Roundwood Exports into Northern Europe 1993-2008*. Helsinki, Finland: Finnish Forest Research Institute.
- Vijge, M. (2013). The promise of new institutionalism: explaining the absence of a World or United Nations Environment Organisation. *International Environmental Agreements*. 13, 153-176.
- WWF (2010a). *Annual Report WWF-Russia 2009*. Moscow, Russia: World Wildlife Fund-Russia.

- WWF (2010b). *Keep it Legal Country Guide. Practical Guide for Verifying Timber Origin Legality. Russia*. Third Edition. Moscow, Russia: World Wildlife Fund-Russia.
- Yin, R. (2009). *Case Study Research Design and Methods* (4^{ème} ed.). California, USA: Sage Publications.
- Young, O. (1980). International Regimes. Problems of Concept Formation. *World Politics*. 32(3), 331-356.
- Young, O. (1982). Regime Dynamics. The Rise and Fall of International Regimes. *International Organizations*. 36(2), 277-297.
- Young, O. (1989). The Politics of international regime formation: managing natural resources and the environment. *International Organizations*. 43(3), 349-375.
- Young, O. (2011). Effectiveness of international environmental regimes: Existing knowledge, cutting-edge themes, and research strategies. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*. 108(50), 19853-19860.
- Young, O. (2013). *On Environmental Governance: Sustainability, Efficiency and Equity*. Boulder, CO, USA: Paradigm Publishers.

Résumé

Ce projet de mémoire approfondit le nouveau et peu recherché phénomène qu'est la régulation transnationale privée (RTP). Ce courant, datant des années 1980, se concentre sur la vérification du respect des standards environnementaux et/ou sociaux de la production et traitement des biens par des partis tiers, dont le FSC ou le PEFC. Cette recherche se borne au secteur forestier du nord-ouest de la Russie ; le point de mire est les entreprises d'abattage qui ont pris la décision d'adhérer aux standards environnementaux requis par un organe de certification. Elle se concentre explicitement sur la perception qu'ont ces firmes dans la prise de décision d'aborder ce processus de labellisation. Le but est ainsi de mieux saisir les raisons pour lesquelles ces entreprises ont modifié leur propre comportement. Afin de l'effectuer, nous nous appuyons sur la théorie de la gouvernance pour cadrer le régime de la RTP. Ensuite, la recherche scissionne en deux catégories les facteurs de l'offre et de la demande perçus par ces entreprises qui encouragent ou entravent le processus de certification. Nos résultats principaux démontrent que la demande de bois certifié vient principalement des procureurs de bois brut, et non des consommateurs, ni des actions politiques ou des gouvernements étrangers ; du côté de l'offre, le gouvernement russe crée un cadre dans lequel les entreprises sont libres de suivre le chemin de la certification, alors que les frais monétaires et administratifs entravent particulièrement les entreprises plus petites. Cette recherche agrandit les connaissances et la compréhension du phénomène de la RTP du secteur forestier et fournit des pistes fertiles de recherche pour l'avenir.

Mots-clés : régulation transnationale privée ; certification ; durabilité ; gouvernance ; environnement ; foresterie ; abattage ; perception

Abstract

This Master's thesis delves into the new and little researched phenomenon of transnational private regulation (TPR). This trend, dating from the 1980s, focuses on the third-party verification of environmental and/or social standards for the production and transformation of goods. The scope of this study is the northwest Russian forestry sector; the focal point is the Russian harvestry companies that have made the decision to adhere to environmental standards mandated by a third-party certifier, namely the FSC or the PEFC. This research focuses on the perception these firms hold in the decision to begin this process. The purpose is therefore to better understand the reasons why these companies have modified their behaviour. To carry out this research, this study applies the theory of governance to analyse the TPR regime. This framework divides the factors perceived to encourage or hinder this decision into supply and demand. Our primary results demonstrate that demand for certified products comes principally from raw-wood purchasers, and not from end-users, political action or foreign governments; on the supply-side, the Russian government provides a framework in which companies are free to act according to how they best see fit, while monetary and administrative costs are a particular hindrance for smaller companies. Ultimately, this research broadens the knowledge and understanding of the transnational private regulation phenomenon of the forestry sector and provides fertile ground for further research.

Key words: transnational private regulation; certification; sustainability; governance; environment; forestry; harvest; perception

